

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBOIS
DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie Maire, Mme REGALDI Sylvie, M. POULET Gilles, Mme BUGADA Catherine, M. CHUARD Valentin, Mme BRIOT-GADIOZ Cécile, Adjoints, Mme BOUDRY Jeanne, conseillère municipale déléguée, Mmes GRESSER Virginie, CALONNE Evelyne, BAILLY Nathalie, M. MOLIN René, Mme PINGAT-CHANEY Martine, MM. MARTI François, MEYNIER Pierre, Mme VERNIER Emilie, M. JABER Talaat, M. ROBERGET Philippe, conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. PETIGNY Loïc pouvoir à Mme GRESSER Virginie, M. TAUBATY Christian pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme LAMY Alice pouvoir à M. ROBERGET Philippe, Mme CHATEAU Christine pouvoir à Mme BRIOT-GADIOZ Cécile, M. BRUNIAUX Philippe pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Martine, Mme HALLE Cathy pouvoir à Mme BOUDRY Jeanne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARTI François.

Le 15 septembre 2025, les membres du Conseil municipal de la commune d'Arbois se sont réunis à 20 heures en séance plénière publique en salle du conseil municipal de la mairie, légalement convoqués, conformément aux articles L. 2121-7, et L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme Valérie DEPIERRE, maire.

Mme la Maire d'Arbois indique accueillir des membres du comité consultatif « Education Jeunesse Petite Enfance », M. Marc JAILLET et Mme Amélie FLEURY, pour présenter le projet Parcours Santé, destiné aux scolaires.

Après avoir remercié les intervenants, Mme la Maire ouvre la séance à 20h25.

Après l'appel des conseillers, Mme la Maire constate le respect du quorum puis procède à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. MARTI François est désigné pour remplir cette fonction et l'accepte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et soutien financier au projet présenté par le Comité consultatif « Education – écoles – enfance – jeunesse » concernant le Parcours santé
2. Retrait dans son intégralité de la délibération DEL25.07.10– 03 autorisant Mme la Maire à mettre en vente le bâtiment de la « Maison Vercel » (Point de l'ordre du jour modifié en début de conseil)
3. Déclassement d'une petite partie du terrain communal, dit du « Pré Vercel », contenue dans la parcelle AB 1 sis 66 rue de Courcelles avant division parcellaire
4. Autorisation donnée à Mme la Maire de mettre en vente la Maison Vercel, exceptée la grange du Biou, et une petite partie du parc, et détermination du prix de vente (Point de l'ordre du jour qui a évolué en début de conseil).
5. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offre : abrogation de la délibération MP/DP/20/06/09 du 20 juin 2020

6. Modification de la composition de la Commission d'ouverture des plis des MAPA et abrogation de la délibération MP/DP / 20/06/10 du Conseil municipal en date du 20 juin 2020
7. Avenant à la convention de Partenariat du 14 février 2023 et prise de participation dans la société du projet éolien SAS Les Molavaux – Parc éolien collectif et citoyen
8. Adhésion au service technique « e-lum », proposé par le SIDEC, pour l'éclairage public
9. Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura
10. Tour Gloriette - Création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement : Validation du projet et demandes de subventions
11. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2024
12. Avancement de grade d'un agent de la Police Municipale
13. Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B, dans la filière administrative, pour un poste de Chef.fe du pôle « Services à la population »
14. Création d'un emploi permanent à temps non-complet de catégorie C, dans la filière administrative, pour un poste de « Conducteur de la navette du CCAS »
15. Motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles (Dole – Saint-Claude)

Mme la Maire propose de valider les comptes-rendus des conseils du 26 juin et 10 juillet 2025.

Aucune observation n'est formulée sur les comptes-rendus, ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents lors desdits conseils.

Madame la Maire propose une modification de l'ordre du jour. La première concerne la délibération DEL 25.07.10 prise le 10 juillet et relative à la mise en vente de la Maison Vercel. Il était prévu de délibérer pour modifier une disposition et en retirer une autre. En effet, contrairement à ce que disent certains, c'est seulement la disposition qui consistait à autoriser Mme La Maire à signer une promesse de vente qui était entachée d'illégalité en l'absence de l'estimation des Domaines. M Le Sous-Préfet n'a demandé que le retrait de cette disposition. Finalement, Mme la Maire propose de retirer intégralement la délibération en prenant une délibération actant son retrait.

Il y a également à l'ordre du jour une seconde délibération pour fixer le prix de vente de la Maison Vercel, maintenant que la commune dispose de l'estimation Des Domaines. Etant donné qu'on supprime la première délibération, elle propose que la délibération prévue sur le prix de vente évolue, et réintègre les éléments de la délibération supprimée consistant à autoriser la commune à mettre en vente la Maison Vercel par appel à projet de cession.

Mme la Maire propose donc de modifier les deux délibérations prévues : une pour retirer la première, une autre pour modifier le contenu de celle fixant le prix de vente, reprenant en plus les éléments de celle supprimée pour permettre la mise en vente.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la modification de l'ordre du jour comme proposé.

1. Validation et soutien financier au projet présenté par le Comité consultatif « Education –Jeunesse – Petite enfance » concernant le Parcours santé

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal vient d'entendre les membres du Comité Consultatif présenter le projet de « Parcours santé » qu'ils ont conçu.

Le Comité consultatif et le Secteur jeunes municipal de la ville d'Arbois se sont associés pour proposer aux établissements du secondaire, présents sur la commune (les deux collèges ainsi que la section professionnelle du lycée H. Friant), **un parcours santé dans la ville d'Arbois** à destination d'élèves de 3ème et de 1ère professionnelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), en collaboration avec le Contrat Local de Santé (CLS).

Son objectif est de permettre aux jeunes de découvrir des structures présentes sur le territoire et susceptibles de les accompagner dans les questions qui touchent à leur santé.

Un travail a été mené avec les établissements et les structures locales pour identifier les besoins des jeunes et élaborer un outil de prévention ludique et collaboratif.

Les jeunes seront amenés, par petits groupes, à identifier différents espaces et à rencontrer les professionnel.les de plusieurs structures afin de résoudre des situations liées à la santé sur différentes thématiques (alimentation, sommeil, consommations, rapports aux écrans, vie affective et sexuelle, santé mentale...).

Un livret accompagnant le parcours a été conçu par le Comité consultatif et les élèves seront amenés à découvrir une exposition sur la santé mentale réalisée par le Secteur jeunes.

Les structures partenaires sont la CPAM, le CSAPA, le Centre de santé sexuelle (Maison des solidarités), Jurado, et Info jeunesse Jura. L'association "le 13" a également été sollicitée pour accueillir certains partenaires.

Les dépenses relatives à ce projet consistent en l'impression du livret (environ 500 €) et la prise en charge d'un buffet pour 15 à 20 partenaires (environ 200 €).

Mme la Maire dit que le budget n'est pas encore définitif mais il sera de moins de 800 €. Elle propose de valider la réalisation de ce projet et l'attribution d'une somme de 800 € maximum sur le budget ville. Elle demande si cela pose des questions à quelqu'un ?

Mme Martine PINGAT-CHANEY dit que « non, pour une fois qu'un comité consultatif aboutit à un projet aussi intéressant ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet « Parcours santé » proposé par le Comité Consultatif « Education – écoles – enfance – jeunesse
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet au cours du dernier trimestre 2025 en attribuant une enveloppe financière d'environ 800 €, prise sur le compte 011 du budget ville 2025.

Mme la Maire dit que le second point de l'ordre du jour est donc le retrait de la délibération DEL 25.07.10-03 du 10 juillet 2025

2. Retrait dans son intégralité de la délibération DEL25.07.10– 03 autorisant Mme la Maire à mettre en vente le bâtiment de la « Maison Vercel » (Point de l'ordre du jour modifié en début de conseil)

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite à la transmission au contrôle de légalité de la délibération DEL25.07.10– 03, autorisant Mme la Maire à mettre en vente le bâtiment de la « Maison Vercel », la Préfecture du Jura a écrit à la commune pour lui signifier que la disposition visant à autoriser Mme la Maire à signer une promesse de vente étaient entachées d'illégalité en l'absence de l'Estimation des Domaines.

Les élus de la minorité ont également déposé un recours gracieux sur cette délibération.

Après avoir envisagé de faire une délibération modificative proposant le retrait de cette disposition, et de d'autres, et la modification d'une autre, Madame la Maire propose de finalement la retirer en totalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de

- **RETIRER** dans son intégralité la délibération DEL 25.07.10-03 du 10 juillet 2025 autorisant Mme la Maire à mettre en vente le bâtiment de la « Maison Vercel ».

3. Déclassement d'une petite partie du terrain communal, dit du « Pré Vercel », contenue dans la parcelle AB 1 sis 66 rue de Courcelles avant division parcellaire

Mme la Maire dit que toujours dans la perspective de vendre la Maison Vercel, sauf la grange du Biou, et une petite partie du Parc Vercel, le point de la délibération vise à déclasser cette petite partie de terrain (environ 260 m² sur les 1870 soit environ 1/7e). Le but de vendre ce terrain c'est de permettre à un porteur de projet de faire une proposition de logements de qualité avec un petit peu de terrain.

Pour le moment le « bornage » n'est pas fait donc la surface exacte n'est pas connue, mais ça fait environ 260 m², ce qui était représenté dans le plan au départ. Mais pour pouvoir vendre ce terrain, il faut le déclasser. Donc au préalable on la désaffecter.

Pierre MEYNIER dit qu'actuellement il y a des barrières.

Mme la Maire dit que oui, c'est justement pour permettre que ce terrain soit désaffecté, donc interdit au public, étape préalable au déclassement.

Mme la Maire demande s'il y a des questions.

René MOLIN demande «si on déclasse, c'est que la vente est encore en cours ? ».

Mme la Maire répond que oui, le projet de vente est toujours en cours.

Martine PINGAT-CHANEY dit que dans ce cas, au nom de la minorité, elle souhaite faire une déclaration. Elle lit alors un communiqué.

« Maison Vercel et Grange du Biou

Un patrimoine exceptionnel qui engage Arbois.

Arbois n'est pas une ville comme les autres, capitale historique des vins du Jura, patrie de Pasteur, elle incarne un joyau architectural et viticole reconnu bien au-delà de ses frontières.

Son patrimoine est d'une richesse exceptionnelle : collégiale Saint-Just, maisons vigneronnes, cours intérieures, paysages viticoles inscrits dans les appellations AOC, héritage scientifique de Pasteur... et demain, peut-être l'inscription du Biou à l'UNESCO en 2026.

Ce patrimoine n'est pas une charge : c'est un levier stratégique, une chance historique pour l'avenir d'Arbois. Encore faut-il une volonté politique de le valoriser et de l'investir au service du territoire.

2011, l'acquisition pour l'intérêt général.

À ce stade, l'ambition est claire, la légitimité incontestable, projet culturel fort, soutien institutionnel.

La CCAPS positionne le projet avec comme perspective de créer la Cité Pasteur, avec les concours du cabinet Zou, dans le but de créer un lieu hybride culturel, scientifique et touristique avec la mobilisation du mécénat.

Le projet est abandonné par la municipalité en 2020, sine die avec la caution de la gouvernance de la CCAPS.

2020-2025, vous n'avez eu aucun projet, aucun dossier n'est déposé par la commune, Et pourtant, des financements étaient disponibles : France Relance, Plan Avenir Montagne, CRTE, FEDER, Contrat Régional... tous auraient pu appuyer la réhabilitation de la maison Vercel.

Une occasion manquée de faire entrer Arbois dans une dynamique nationale et européenne de valorisation patrimoniale.

Pire : la municipalité laisse passer les opportunités structurantes comme le Plan Culture et Ruralité, qui aurait donné cadre, moyens et visibilité à ce projet.

Pendant que d'autres territoires saisissent ces dispositifs, Arbois reste en jachère.

2024 : du projet culturel à la logique immobilière.

- *Le discours municipal se radicalise : la Maison Vercel serait un fardeau financier insoutenable.*
- *L'hypothèse de la vente devient l'option privilégiée.*

On passe d'une ambition culturelle et scientifique à une logique comptable et immobilière.

Le faux prétexte sanitaire,

- *Un diagnostic technique est commandé (recherche de mэрule).*
- *Résultat : aucune trace de mэрule, mais présence de polypores des caves.*

Une stratégie municipale contestable, vendre plutôt que valoriser.

La municipalité choisit la facilité, vendre la maison Vercel pour la transformer en deux ou trois logements.

Une orientation doublement aberrante :

1. Patrimonialement : *réduire un édifice majeur à sa valeur immobilière est une faute culturelle.*

2. Démographiquement, *Arbois compte déjà près de 300 logements vacants (soit 15% du parc selon l'INSEE). Le problème n'est pas de créer quelques appartements, mais de réhabiliter le parc existant pour accueillir de nouveaux habitants.*

Août-septembre 2025, contorsion et opacité.

La municipalité a dû annuler la délibération du 10 juillet et adopte deux nouvelles décisions :

1. *Autorisation pour une promesse de vente,*
2. *Autorisation pour un acte notarié de vente partielle.*
3. *Preuve de votre empressement à monter ce dossier dans un intérêt financier, ce qui interpelle.*

Après six ans d'action sur ce sujet, la municipalité ne peut plus invoquer l'héritage du passé. Les responsabilités sont pleines et entières.

Conclusion. Protéger et réinvestir.

La maison Vercel est un élément majeur du patrimoine d'Arbois et du vignoble jurassien. Elle incarne une mémoire historique, sociale et viticole unique, en particulier à travers la Grange du Biou.

La maison Vercel aurait dû être protégée, réinvestie et transformée en pôle de ressources et de transmission, renforçant l'attractivité d'Arbois et du cœur du Jura.

Les Arboisiens sont choqués et s'interrogent sur votre volonté et votre empressement à démanteler le patrimoine arboisien.

Nous sommes bien loin de la consultation participative mise en avant dans la campagne électorale de 2020.

S'agit-il de problèmes de trésorerie ou d'arrangements manifestes avec les investisseurs ? »

Virginie GRESSER dit qu'elle n'avait pas compris que la Maison avait été achetée en 2011. Elle demande à quel prix elle avait été achetée ?

Martine PINGAT-CHANEY répond que cela a été dit au dernier conseil municipal, qu'elle a dû lire les journaux, c'était 265 000 €. Et pour rappel, à l'époque le Département avait donné une subvention de 100 000 € parce que c'était un projet culturel... donc là elle ne sait pas où en sera la commune.

Virginie GRESSER demande « du coup entre 2011 et 2020 qu'est ce qui s'est passé pour que rien ne se passe ? »

Martine PINGAT-CHANEY répond que la « ville d'Arbois n'était pas toute seule. La ville d'Arbois travaillait avec la communauté de communes. Et puis, vous savez comment c'est, le projet qui démarre comme ça à toute allure. Et puis l'EPCC, avec la Maison Pasteur, à un moment, quand les travaux ont mis du temps à démarrer, a fait le choix d'acquérir la maison Horbach qui jouxte la maison Pasteur, et après le projet. Mais le projet Vercel a été abandonné en 2020. Il aurait pu être continué, il aurait pu être réfléchi. C'est vrai qu'il fallait beaucoup d'argent, certainement. Le projet était peut-être très ambitieux, mais ce n'est pas parce que quelque chose est ambitieux qu'on doit dire et bien on le met sous le tapis. Il aurait pu... »

Virginie GRESSER l'interrompt et demande il aurait coûté combien ?

Martine PINGAT-CHANEY dit qu'elle n'a plus les chiffres.

Plusieurs élus répondent que c'était plusieurs millions.

Sylvie REGALDI dit « qu'il y avait plusieurs propositions pour ce projet. Mais il n'a pas été repris en 2014. Entre 2014 et 2020 on a plus entendu parler de ce projet ».

Martine PINGAT CHANEY dit « oui parce que le Département, les chefs changent et c'est exactement pareil ».

Sylvie REGALDI dit « et la communauté de communes... »

..et en 2020 on a assisté à la même chose termine Martine PINGAT-CHANEY. Elle ajoute « le projet était toujours plus ou moins là. Mais après, c'est une volonté. Et elle n'y était pas. En 2020, le nouveau président de la communauté de communes arrive. Il a aussi des projets. Et puis, comme la ville d'Arbois, ce n'était pas quand même... La culture, ce n'était pas son moteur, ce n'était pas ses projets premiers. Et en 2020, quand vous êtes arrivés... »

Sylvie REGALDI l'interrompt et dit « mais entre 2014 et 2017 il y a eu un nouveau président à la communauté de communes, et ce n'est pas celui qui y est actuellement ».

René MOLIN dit « oui mais le projet a continué, avec l'atelier Zou de 2017 à 2020 ».

Sylvie REGALDI dit « et entre 2017 et 2020 il y a des choses qui ont continué ? »

Valérie DEPIERRE dit « un plan de financement... ? »

Catherine BUGADA reprend en disant « si je ne me trompe pas, avec l'atelier ZOU le projet c'était, entre autres, de mettre la médiathèque dans la Maison Vercel » ce à quoi Martine PINGAT-CHANEY répond oui et Sylvie REGALDI complète en disant « qu'il y avait aussi le projet de privatiser la route le long de la Maison Vercel, de faire un parking » et Martine PINGAT-CHANEY dit que « c'est pour ça qu'on avait acheté la maison à côté de la Maison Vercel ».

Martine PINGAT-CHANEY dit on ne va pas refaire l'historique

Les élus de la majorité lui répondent que si parce que c'est ce qu'ils font mais du coup il faut dire la vérité,

Valérie DEPIERRE dit « il faut tout dire ».

Martine PINGAT-CHANEY dit qu'elle « pense qu'autour de cette table il y avait des gens qui ne connaissaient pas l'historique de la Maison Vercel »

Sylvie REGALDI « oui mais il y a des trous dans la raquette parce qu'entre 2016 et 2020... »

Martine PINGAT-CHANEY dit « Simplement, effectivement, après, c'est ce que je dis, c'était un choix. Et d'un seul coup, là, il faut absolument vendre cette maison ».

Philippe ROBERGET dit « donc il y a eu 9 ans, et après quand vous avez été dans la minorité vous n'en avez jamais parlé, il n'y a pas eu un seul conseil où je vous ai entendu en parler ou lu dans un compte rendu ».

Martine PINGAT-CHANEY répond « c'est ce que je vous dis. Ce n'est pas à nous d'en parler ».

Philippe ROBERGET lui répond que « quand on tient à un projet on en parle, on l'appuie ».

Martine PINGAT-CHANEY répond « vous n'avez eu de cesse de dire ils n'ont rien fait avant, nous on a fait ça, on a fait ça..., là vous aviez un beau projet »

Valérie DEPIERRE rétorque « et vous n'avez eu de cesse de dire « on aurait voulu le faire et on n'a jamais pu le faire. Et la plupart des projets qu'on a fait vous les avez votés.

Martine PINGAT CHANEY répond « vous avez choisi les projets qui vous intéressaient ».

Catherine BUGADA lui répond « c'est ça une élection ».

Martine PINGAT-CHANEY dit « bon c'est bon il va falloir passer au vote. Mais ce que je veux dire ce soir c'est qu'il faut arrêter de dire les autres n'ont pas fait. Moi je suis contre le fait de vendre cette maison. Alors nous on ne fait pas mais on vend cette maison à un prix de 50 000 € ou un peu plus maintenant ».

Philippe ROBERGET dit « Moi ce qui me choque, parce que c'est le terme que vous avez employé dans votre courrier, c'est la différence entre le prix d'achat et le prix qui a été évalué à l'époque par Les Domaines ».

Valérie DEPIERRE précise qu'à l'époque Les Domaines avaient évalué à 190 000 € et la commune avait acheté à 258 000 €.

Martine PINGAT-CHANEY dit parce qu'à l'époque il devait déjà y avoir un prestataire

Philippe ROBERGET dit « moi je sais qu'en tant qu'artisan du bâtiment, quand on achète un bâtiment dans l'état où il était, parce qu'à l'époque le bâtiment était déjà délabré, on le met rapidement hors d'eau hors d'air. Ça il y a quand même eu 9 ans pour le faire. Donc, je ne sais pas, si on tient à un projet, si on parle de prendre soin du patrimoine, on en prend soin.

Martine PINGAT-CHANEY répond « alors, qu'est-ce qui vous a empêché d'en prendre soin ? »

Philippe ROBERGET répond « nous, ce n'était pas notre projet. Peut-être que si vous aviez défendu ce projet cela nous aurait poussé à le faire ».

Martine PINGAT-CHANEY répond « parce que c'était votre projet l'église ? C'était votre projet la gendarmerie de faire un parking ? C'était votre projet la prison ? C'était votre projet les Tiercelines ? Vous l'avez quand même fait, ce n'étaient pas votre projet. Vous les avez trouvés dans les... »

Catherine BUGADA répond tous ces sites nécessitaient un projet. C'est nous qui les avons conduits, Martine, et ce n'était pas exactement les mêmes que les vôtres.

Martine PINGAT-CHANEY répond qu'elle n'a pas dit le contraire. Elle redit que la majorité a fait des choix. Elle ajoute « que c'est bien dommage que le patrimoine ne vous intéresse pas ».

Valérie DEPIERRE réagit « en termes de patrimoine, je suis désolée, mais on n'a pas rien fait. Le financement pour la Maison Pasteur, il a eu lieu. Tout le travail sur le clocher, il a eu lieu. Tu ne peux pas dire qu'on n'a pas fait pour le patrimoine ».

Martine PINGAT-CHANEY répond « parce que vous n'avez pas eu le choix là je pense ». Valérie DEPIERRE répond « Non, on aurait pu dire non ».

Catherine BUGADA ajoute « La toiture du musée menace. Les travaux sur la toiture du musée vont démarrer incessamment sous peu, votés par nous tous, je crois. Les travaux de restauration du clocher, en vue potentiellement vers le carillon derrière, ce sont des travaux qui sont engagés. Il fallait faire une étude. Vous ne l'aviez pas faite. On a fait l'étude. Maintenant, on sait quels travaux il faut faire dans le clocher pour envisager derrière le projet du carillon. ... Si ça, ce n'est pas s'occuper du patrimoine.

Martine PINGAT-CHANEY dit « Je crois quand même que le carillon, il y avait des pressions de certains qui avaient mis un petit peu d'argent. Donc, le carillon, il est revenu comme ça ». Mais bon, on n'est pas là pour parler du carillon, on parle de la Maison Vercel ».

Valérie DEPIERRE lui dit que si, c'est aussi du patrimoine.

Martine PINGAT-CHANEY dit que « oui peut-être il aurait fallu pousser. »

Catherine BUGADA lui demande de préciser : « quand dans votre publication vous dites les Arboisiens sont choqués, quels Arboisiens ? Parce qu'il y en a aussi beaucoup qui ne sont pas choqués. C'est aussi une façon de protéger le patrimoine que de mettre en vente ce bâtiment pour qu'il soit réhabilité, ou alors la commune va engager maintenant de l'argent dans la Maison Vercel pour en faire quoi ... puisque le projet de médiathèque et l'école de musique, qu'on soutient à la communauté de communes, c'est de le faire dans la Maison Molliet, parce que c'est ce qui a été validé dans le cadre de ORT / PVD. Nous aussi, on s'est basé sur des études ».

Valérie DEPIERRE rappelle « il y a eu une étude de revitalisation du territoire (ORT) / Petite Ville de Demain (PVD). Il y a deux cabinets qui ont fait le travail sur Arbois. Un sur l'habitat, qui a abouti à une politique habitat qui n'existait pas avant, non plus. Une politique habitat pour justement accompagner les gens à rénover l'existant ».

Cécile BRIOT-GAIDIOZ dit « justement pour réhabiliter des logements vacants »

Valérie DEPIERRE poursuit « et un cabinet d'études qui a travaillé, d'ailleurs, on est les seuls à Arbois par rapport à la communauté de communes, à avoir choisi que le cabinet vienne deux semaines pour justement inviter les citoyens à venir faire des propositions à la Maison du Projet. On ne vous y a pas vu. C'est à la maison du projet que les fiches actions qui concernaient les grands projets de la ville d'Arbois à inscrire au sein du programme ORT / PVD avec la communauté de communes ont été travaillé. Ça a été délibéré au conseil municipal. À ce moment-là, il pouvait encore y avoir des interventions pour changer des choses.

Martine PINGAT-CHANEY demande « Imaginons que demain, vous puissiez vendre cette maison. On sait, plus ou moins, par qui elle pourrait être achetée. D'ailleurs, c'est la même personne qui avait voulu l'acheter en 2011. La ville d'Arbois évidemment, avait pu l'empêcher en préemptant parce que nous avons un projet culturel. Mais, qu'est-ce qu'il en sera dans le dossier du BIOU ? La grange du BIOU est bien dans le dossier pour l'UNESCO. Ça ne gênera pas si demain il y a des appartements qui se transforment en Airbnb ou je ne sais quoi d'autre ?

Catherine BUGADA lui répond « est-ce que tu as bien lu l'annonce Martine ?

Martine PINGAT-CHANEY lui répond que ce sont des questions d'Arboisiens.

Catherine BUGADA lui répond « Comme indiqué dans l'annonce qui était parue, la grange du BIOU reste propriété de la ville d'Arbois. La cour reste un usage pour le lieu, c'est prévu. Et comment on se blinde ? Comme on reste propriétaire d'une partie du bâtiment, l'idée, c'est de faire un règlement de copropriété. On sera propriétaire. Ce règlement de copropriété imposera que ce soit du logement permanent, là où ce sera logement. Tu as souligné que c'était 2 ou 3 logements. Je ne sais pas d'où tu tiens ce chiffre parce que pour le moment... »

Martine PINGAT-CHANEY rétorque « non, ce n'est pas ce que j'ai dit, je sais que c'est beaucoup plus ».

Catherine BUGADA lui rappelle que c'est ce qu'elle a lu dans son communiqué. « On ne peut pas dire que ce sont 2 ou 3 logements. Pour le moment, on sait qu'il y a un gros potentiel dans cette maison. On n'a jamais parlé de 2 ou 3 logements nulle part. Donc je corrige, ce ne sont pas deux ou 3 logements ».

Martine PINGAT-CHANEY dit que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Quand elle dit « 2 ou 3 logements c'est une manière de dire qu'il y en a quelques-uns, 2 ou 3 ou 4 ou 6 ».

Catherine BUGADA lui fait remarquer que « ça change quand même les choses dans l'apport d'informations aux habitants. Ça change quand même beaucoup de choses si on en fait 2 ou 3 ou beaucoup plus »

Martine PINGAT-CHANEY dit que « les Arboisiens savent que dans la Maison Vercel on peut faire beaucoup plus de logements ».

Valérie DEPIERRE réagit en disant « c'est comme quand vous dites que l'on dit que c'est un fardeau financier insoutenable. Je suis désolée, nous n'avons jamais dit cela »

Martine PINGAT-CHANEY précise que « c'est un sentiment. Mais quand même, puisqu'on n'a pas été capables, nous, de faire quelque chose. Ça veut dire que ce n'est pas possible de prendre du projet ».

Philippe ROBERGET dit qu'il « serait mal à l'aise de ne pas vendre cette maison par rapport au respect de l'argent du contribuable ».

Mme la Maire précise qu'elle a envoyé un courrier au président de l'EPP et au Président du Département pour les informer de la mise en vente. A ce jour la commune n'a eu aucun retour.

René MOLIN rappelle que le Département avait donné une subvention, ce n'était pas pour l'achat de la maison, c'était pour la création d'un projet.

Virginie GRESSER le département avait donné une subvention pour la création d'un projet, donc c'était fléché. Quand ça n'a pas lieu, qu'est-ce qu'il se passe ? On est sensé rembourser ?

René MOLIN dit que c'est ce qu'il essaye de faire comprendre. Il faut se renseigner.

Valérie DEPIERRE dit que la délibération qui a été prise et la subvention qui a été donnée elle porte sur l'achat de la Maison.

Virginie GRESSER demande en quelle année cette subvention a été donnée

René MOLIN répond en 2011.

Virginie GRESSER répond « et depuis tout ce temps il n'a pas demandé des comptes ?! ».

Valérie DEPIERRE dit que la subvention a été versée, soldée sur la base des justificatifs d'achat. Il n'y a rien dans la notification. Et dans la délibération de la commune, c'est bien précisé que c'est pour l'achat de la maison, certes dans le cadre d'un projet, mais rien n'est dit dans la notification qu'on doit rendre l'argent si le projet n'est pas réalisé. C'est peut-être une erreur du Département de ne pas avoir fait une convention qui précise les conditions.

Valérie DEPIERRE redit qu'elle a juste retrouvé l'estimation des Domaines de l'époque qui estimaient à 190 000 € la valeur du bien et qui précisaient que c'était un bâtiment dégradé, et que la commune l'a acheté 258 000 €, ce qui porte la dépense à 265 000 € avec les frais de notaire et de relevés de mesure.

Valentin CHUARD dit que « c'est parce qu'elle était délabrée et qu'elle continue à s'abîmer que c'est pour ça aussi qu'il y a des Arboisiens qui sont contents qu'il y ait un possible projet dessus, plutôt que ça continue à se délabrer et s'effondrer ».

Martine PINGAT-CHANEY dit qu'il y a des « pour » et des « contre », c'est comme au conseil.

Cécile BRIOT-GAIDIOZ dit que sauf que là ça commence à être dangereux.

Catherine BUGADA souhaite aussi reprendre ce qui a été dit comme quoi il n'y a pas eu de dossier déposé entre 2020 et 2025. La commune est quand même allée chercher des subventions sur le patrimoine, contrairement à ce qui a été dit. Et il y a aussi eu le dossier Biou à l'UNESCO.

Martine PINGAT-CHANEY dit que oui, la commune l'a juste ressorti.

Catherine BUGADA lui dit que non, il n'a pas juste été ressorti, il a été beaucoup retravaillé et qu'à ce jour Martine ne le connaît pas vraiment.

Martine PINGAT-CHANEY dit « non, malheureusement ».

Catherine BUGADA lui dit que c'est normal car à ce jour il n'est toujours pas public.

Martine PINGAT CHANEY dit mais on y a travaillé aussi, en premier.

Catherine BUGADA dit oui vous y aviez travaillé. On n'a jamais nié que vous y aviez travaillé en premier. On l'a remercié publiquement, plusieurs fois même.

Martine PINGAT-CHANEY dit « oui, je reconnais ».

Catherine BUGADA ajoute « par contre, on a fait un travail, que je peux qualifier d'important par rapport au dossier qui est en route, qui est le dossier retenu par la France, qui, on l'espère, aboutira, voilà, pour le patrimoine d'Arbois ».

Valérie DEPIERRE dit « et attention aux mots employés. Parce que j'en ai relevé plusieurs dans le communiqué : « *Le faux prétexte sanitaire* », « *arrangements manifestes avec les investisseurs* » qui sont plus que limite ! ».

Valentin CHUARD et Philippe ROBERGET disent aussi qu'ils trouvent ces propos très limites.

Martine PINGAT-CHANEY dit « oui parce qu'on sait déjà qui est l'acheteur ». Mais je me suis lâchée. Je me suis lâchée ». Mais c'est aussi ce que les Arboisiens...

Plusieurs élus la reprennent en disant « DES Arboisiens, pas LES Arboisiens ».

Mme la Maire reprend en disant qu'il faut revenir à l'objet de la délibération.

Elle rappelle que la mairie a désaffecté le 8 septembre le terrain du Parc Vercel qu'il est prévu d'inclure dans le projet de vente, qui sera d'environ 260 m², dans le prolongement de la zone bâtie. Et que là il s'agit de déclasser cette portion de terrain, exceptée une allée qui ira de la grange du Biou jusqu'au Parc Vercel pour continuer à en assurer l'accès par l'arrière du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Martine PINGAT-CHANEY, René MOLIN, François MARTI, Philippe BRUNIAUX), décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de la petite partie du Pré Vercel (terrain communal), située sis 66 rue de Courcelles, cadastrée AB1 d'une contenance de 26a60ca avant division parcellaire, précédemment affecté à l'usage de parc public, dont l'usage a cessé de manière effective et durable depuis le 8 septembre 2025,
- **DE PRONONCER**, à compter de ce jour, le déclassement de cette petite partie du domaine public communal (environ 260 m² sous réserve du bornage), qui sera désormais intégrée au domaine privé de la commune. Cette surface exclut une allée qui va de la grande du Biou au parc Vercel.
- **DE PRECISER** qu'à compter de ce déclassement, le bien relève du domaine privé de la commune et peut, à ce titre, faire l'objet des opérations juridiques afférentes (gestion, location, aliénation, etc.), dans le respect de la réglementation applicable.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires au registre du domaine et aux suites administratives de ce déclassement relatives à l'exécution de la présente délibération

4. Autorisation donnée à Mme la Maire de mettre en vente la Maison Vercel, exceptée la grange du Biou, et une petite partie du parc, et détermination du prix de vente (Point de l'ordre du jour qui a évolué en début de conseil).

Mme la Maire rappelle que le projet de vente de la Maison Vercel est toujours d'actualité pour les mêmes raisons qu'en juillet : un bâtiment qui continue de se dégrader et qui va entraîner des dépenses rapidement pour la commune pour le sauvegarder, la présence d'un champignon lignivore qui doit être traité rapidement, un projet de l'époque qui n'est plus d'actualité.

Par conséquent, conformément à la modification de ce point de l'ordre du jour en début de séance, cette délibération vise à autoriser la mise en vente de la Maison Vercel, avec un prix conforme à l'estimation des Domaines, en reprenant les principaux termes de la délibération retirée, sans la disposition autorisant la signature d'une promesse de vente, et qui ne parle pas de mérule mais de polypore des caves.

Effectivement, il n'y a pas de mérule mais elle insiste sur le fait que la commune ne l'a jamais affirmé et qu'elle a toujours dit qu'il y avait une suspicion de mérule d'où la commande du diagnostic sanitaire. Il y a quand même du polypore des caves dans une partie du bâtiment le plus dégradé. C'est un champignon lignivore qui nécessite d'enlever les bois infestés et l'évacuation de matériaux pour éviter sa propagation. Donc, c'est un peu similaire à la mérule en matière de risques et de traitements.

Les conditions de mise en vente sont les mêmes que celles qui figuraient dans l'annonce de l'été :

- Vendre l'ensemble du bâtiment, exceptée la grange du Biou, qui historiquement est le lieu de fabrication de la grappe et la couronne de la Fête du Biou (ce qui amènera une copropriété entre l'acquéreur et la commune),

- Imposer une utilisation de la cour par la commune et ses partenaires a minima UNE semaine par an, notamment durant les quelques jours autour de la Fête du Biou, et inscrite dans un acte notarié.
- Projet ne nuisant pas à l'image du Biou.
- Privilégier un projet de réhabilitation pour du logement, respectant le bâti ancien, valorisant cette entrée de ville et mettant en valeur les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et la proximité de la Maison Pasteur.
- Vendre, avec la maison, une petite partie du terrain situé à l'arrière et accolé à la maison (environ 260 m² avant bornage) pour permettre la valorisation du bien par un acheteur et de l'habitat qualitatif.
- Projet ne nuisant ni à l'image du grand savant, ni à la Maison Pasteur, la complémentarité avec celle-ci serait un plus.
- L'acheteur prendra à sa charge le traitement du polypore des caves et l'évacuation des matériaux, dans un délai de deux mois après la signature de l'acte.

Elle indique que l'estimation des Domaines est de 61 740 €, arrondis à 62 000 €, avec une précision du prix au m². Que dans l'offre il est bien rappelé que l'objectif est de vendre l'ensemble du corps de bâtiment sauf la grange du Biou dont la commune restera propriétaire.

Mme la Maire dit que la proposition qu'on peut faire c'est de passer de 62 000 € à 65 000 € pour conserver une marge de sécurité lorsque le « bornage » va être réalisé.

Elle rappelle que l'annonce d'appel à manifestation d'intérêt ayant été diffusée, la commune a poursuivi le processus engagé de recevoir des candidatures.

Les porteurs de projets potentiels avaient jusqu'au 31 août pour déposer leur projet.

Deux, on fait un dépôt de projet.

La commune a mis en place la commission qui avait été décidée lors du conseil du 10 juillet, et a sollicité la minorité mais il n'y a pas eu de réponse. M. René MOLIN et Mme Martine PINGAT-CHANEY répondent qu'ils étaient contre la vente donc ils n'allaient pas y venir. Mme la Maire leur dit qu'ils auraient pu quand même faire une réponse, simplement. Que ce soit non, oui ou non, au moins faire une réponse.

Mme la Maire poursuit disant que la commission s'est réunie et a rencontré les deux porteurs de projet qui avaient déposé une offre.

Elle précise que sur les deux porteurs de projet il y en a :

- Le premier qui a fait une proposition sur l'ensemble du corps de bâtiments hors grange du Biou. Elle correspond aux conditions de vente souhaitées par la commune : création de logements résidentiels sur l'étage, et des propositions d'activités artisanales, et commerciales au rez-de-chaussée, en lien avec la Maison Pasteur et sans dévaloriser le Biou.
- Et le deuxième porteur de projet, qui a déposé sa proposition après la date limite mais qui a quand même été reçu, qui a fait une proposition sur une partie seulement du corps de bâtiments. Il dit qu'il ne peut pas tout acheter, il ne peut pas tout refaire parce qu'il y a trop de travaux à réaliser. Il propose d'acheter que le bâtiment côté grange du Biou et Parc Vercel, c'est-à-dire la partie la moins dégradée.
Donc il nous laisse la partie dégradée, et on se débrouille avec le reste.

Par conséquent, Mme la Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal, savoir comment il ressent les choses par rapport à ça, parce qu'on avait bien dit, avant le lancement de l'annonce, que c'était le corps de bâtiment dans son ensemble (sauf la grange du Biou) que la commune souhaitait vendre.

Donc, Mme la Maire veut savoir ce qu'on fait de cette proposition.

Mme Virginie GRESSER dit que si on commence à vendre à la découpe ça va être compliqué.

Mme Jeanne BOUDRY dit que ça fait longtemps qu'elle n'a pas parlé du SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique). Mais si on se place de ce prisme-là, un patrimoine qui n'est pas utilisé, qui n'est pas occupé, qui n'est pas entretenu est un éléphant blanc et une charge qui va s'alourdir très fortement dans les années à venir. Ce n'est pas forcément elle qui le dit, ce sont les bureaux d'études qui nous accompagnent dans l'élaboration du schéma. Et on voit le poids de ces bâtiments qui s'alourdit de façon très, très conséquente au fur et à mesure que le temps passe ».

Mme Virginie GRESSER dit que « le prix de vente n'est quand même pas non plus excessif. Si quelqu'un est intéressé par ce projet, c'est dans son entièreté. Ça ne sert à rien que nous nous retrouvions avec la moitié du bâtiment. Parce que, comme le dit Jeanne, dans les prochaines années, il y aura des exigences de plus en plus importantes. On sait aussi pertinemment que les finances dans les prochaines années ne vont pas être reluisantes, donc si déjà on décide de vendre, il faut vendre tout ».

Mme la Maire demande si tout le monde est un peu de cet avis-là ?

M. Philippe ROBERGET souhaite revenir sur les 300 logements vacants dont parlait Mme Martine PINGAT-CHANEY au point précédent. « S'ils sont vacants c'est parce qu'ils sont pourris. Parce que quand quelqu'un cherche un appartement, il a du mal à trouver. Donc là, donner l'occasion de faire des appartements bien retapés, ça va être des appartements qui vont être prisés, qui vont être remplis. Contrairement à tout ce qu'il y a dans la Grande-Rue, au-dessus, où il y en a beaucoup où le chauffage ce sont des grille-pains dans des logements mal isolés ».

Mme Martine PINGAT-CHANEY demande « Et vous n'avez pas eu envie, vous, ville d'Arbois, de la garder et puis de faire des appartements ? On n'aurait pas pu avoir des aides, des subventions pour faire des logements pour peut-être des personnes âgées, ça aurait pu être un projet social... je ne sais pas. Est-ce que ça aurait été possible que la ville la garde ? C'est une histoire de coûts ? Là aussi on m'a posé la question ».

Mme Jeanne BOUDRY dit qu'elle « parle toujours du point de vue du Schéma Directeur de l'Immobilier et Energétique. C'est une question de compétence, c'est-à-dire que ce n'est pas notre métier. Ce n'est pas notre métier en tant que l'activité ».

Mme Martine PINGAT-CHANEY l'interrompt en disant « il y a bien des villes qui le font ».

Mme Jeanne BOUDRY pour suit « il y a peut-être des villes qui le font, peut-être qu'elles sont outillées pour le faire, avec des services pour. Nous, avec nos 3300 habitants, nous ne sommes pas armés pour avoir la force technique pour faire ce genre de choses. Ça nécessite un suivi, ça nécessite de l'entretien, ça nécessite encore des charges qu'on n'est pas à même d'assumer. Et les collectivités de notre taille n'ont pas les capacités d'assumer et surtout de créer ce genre de logements. Ça coûte très cher à faire et franchement, ce n'est pas notre métier ».

Mme Sylvie REGALDI ajoute « Comme on n'a pas le faire dans la prison pour y faire des logements sociaux ».

Mme Martine PINGAT-CHANEY dit « Oui, mais ce n'était pas nous qui avions voulu faire les logements ».

Mme Sylvie REGALDI répond « oui mais on aurait pu la ville d'Arbois. Mais ce n'est pas notre compétence ».

Mme Valérie DEPIERRE rappelle « qu'on a une compétence partagée sur l'habitat avec la communauté de communes. Qu'il y a l'EPF potentiellement. La ville de Salins avait adhéré à l'EPF et que la communauté de communes a refusé de reprendre ça. On a

travaillé pendant deux ans pour que, enfin, on rentre dans la SPL De Dole pour pouvoir faire du projet d'investissement immobilier. C'est un projet pour moi qui doit être un projet communautaire. La politique de l'habitat, c'est un projet communautaire. Ça doit être un projet communautaire. Parce que le problème, on l'a à Salins, à Poligny, et on va finir par l'avoir aussi plus en plus dans les villages. Donc si on n'a pas une force de frappe qui est à hauteur de la communauté de communes pour éventuellement s'associer avec des porteurs de projets privés, sous forme de structures juridiques qui tiennent la route et qui permettent de travailler tout ça, ça risque d'être compliqué que chacun fasse de son côté. Donc pour moi, c'est un projet qui doit être beaucoup plus large que le projet arboisien »

Mme la Maire demande s'il y a d'autres questions. Devant l'absence de question elle reprend en disant que du coup, de ce qu'elle comprend, si on vend, on vend en totalité. Ça veut dire que le porteur de projet doit venir sur un projet global.

Elle poursuit « Sur le montant de la vente, vu que les Domaines disent 61 740 € arrondis à 62 000 € pour l'ensemble de la vente intégrant le terrain à vendre, avec une estimation de 63 €/m², vu que là, on dit qu'il y a environ 260 m² pour le terrain, je propose de monter le prix de vente à 65 000 € pour se laisser une marge et rester conforme à l'estimation des Domaines, même s'il y a quelques mètres de plus en fonction du bornage. Ainsi on respecte l'avis des Domaines et on ne lèse personne ».

Elle demande ensuite si elle « propose cette délibération là si ça convient au conseil ? C'est-à-dire accepter la mise en vente de l'ensemble du corps de bâtiments de la maison Vercel, exceptée la Grange du Biou, et d'une partie du parc de 260 m² aux 66 rues de Courcelles cadastrées AB1, d'une contenance de 2660 m² avant division parcellaire, fixer le prix de vente à 65 000 €, redire les conditions de vente énoncées précédemment, relancer un appel à projet de cession dès le retour du contrôle de légalité, demander aux potentiels acheteurs de remettre une offre pour 10 octobre 2025.

Et du coup, pour élargir un peu le spectre, ce dossier sera abordé en commission « travaux-bâtiments-urbanisme » qui examinera tous les projets reçus, qui correspondent à l'offre, et puis qui donnera un avis pour le conseil municipal qui suit.

A ce stade il n'y a pas de disposition dans la délibération pour autoriser la signature d'un acte de vente ou une promesse de vente. C'est juste de fixer le prix, d'autoriser à relancer une annonce avec le montant dès la vente à 65 000 €, et qu'on ait une réponse pour le 10 octobre 2025. La commune prendra en charge les frais de bornage de la parcelle pour délimiter le terrain. L'acquéreur règlera les frais de notaire. Il prendra également à sa charge les frais de rédaction du règlement de copropriété, de division parcellaire de la copropriété et d'acte de constitution de la copropriété. Mais sous réserve de la délibération actant la cession ou une promesse de vente à l'acquéreur, la commune pourra prendre en charge une partie de ces frais liés à la création de la copropriété ».

Mme Evelynne CALONNE demande si de « mettre un délai au 10 octobre, ce n'est pas un délai un petit peu court pour un éventuel porteur de projet ? »

Mme Valérie DEPIERRE dit que « ça fait depuis le mois de juillet qu'ils savent qu'on la met en vente. On n'a pas l'obligation de mettre une annonce. Ça fait depuis le mois de juillet que tout le monde sait qu'elle est en vente ».

Mme Evelynne CALONNE dit « donc, ça veut dire que là, à partir de leur projet et nos conditions, soit ils reprennent leur copie par rapport à ce qu'ils ont proposé, ou alors, s'il y en a qui ne sont pas connus, qu'ils se fassent connaître. Mais logiquement ils sont tous connus ? ».

Mme Valérie DEPIERRE dit « oui mais il peut y en avoir d'autres. Maintenant que le montant est bien défini, on ne sait jamais. On demande une attestation de capacité financière pour porter l'ensemble du projet incluant la réhabilitation ».

Sans autre question, Mme la Maire procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Martine PINGAT-CHANEY, René MOLIN, François MARTI, Philippe BRUNIAUX), décide:

- **D'ACCEPTER** la mise en vente du bâtiment dit de la « Maison Vercel », exceptée « la grange du Biou », et d'une partie du parc (estimée à environ 260 m² avant bornage), sis 66 Rue de Courcelles, cadastrée AB1 d'une contenance de 26a60ca avant division parcellaire
- **DE FIXER** le prix de vente du bâtiment et de la partie du terrain communal susmentionnés à 65 000 €, conformément à l'avis des Services des Domaines, et intégrant une marge si la superficie du terrain était plus importante au bornage.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à diffuser un appel à projet de cession via une annonce précisant les conditions de la commune indiquées ci-dessus et avec une date limite fixée au 10 octobre 2025.
- **DE DIRE** que les candidats devront répondre à l'appel à projet de cession en détaillant leur projet, donner les garanties financières sollicitées et déposer une offre d'achat conforme au montant fixé par la commune.
- **DE DIRE** que la commune prendra à sa charge les frais de bornage de la parcelle pour délimiter le terrain
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- **DE DIRE** que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de rédaction du règlement de copropriété, de division parcellaire de la copropriété et d'acte de constitution de la copropriété. Sous réserve de la délibération actant la cession ou une promesse de vente à l'acquéreur, la commune pourra prendre en charge une partie de ces frais.

5. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offre : abrogation de la délibération MP/DP/20/06/09 du 20 juin 2020

Mme la Maire informe que par courrier, le mardi 14 août 2005, Mme Martine PINGAT-CHANEY, M. René MOLIN, M. François MARTI et M. Philippe BRUNIAUX ont écrit à la commune pour dire que la minorité demandait la réattribution des sièges occupés par Mme Christine CHATEAU en tant qu'ancienne membre de la minorité, qui aujourd'hui a rejoint la majorité.

Elle dit que Mme Christine CHATEAU ne pouvant être présente ce jour, elle a fait un courrier qu'elle demande de lire en conseil.

« Lettre de Christine CHATEAU, conseillère municipale, confirmant son ralliement à l'équipe majoritaire (à lire lors du conseil municipal du 15 septembre 2025)

En réponse au courrier de l'opposition à madame la maire suite à son éditorial dans « Arbois c'est vous » de juin-juillet 2025 qui faisait mention du ralliement d'une élue de la minorité à la majorité, je tiens à mettre au clair la situation.

J'ai quitté officiellement le groupe minoritaire mené par Martine PINGAT en février 2023. Des articles de la presse locale ont alors relayé l'information. Depuis j'étais « indépendante », tout en ne faisant pas mystère de mon soutien à la majorité, un soutien de plus en plus affirmé qui m'a menée à rejoindre tout naturellement cette liste en juin 2025. D'élue de la minorité je suis donc maintenant une élue de la majorité, en adéquation avec ses valeurs, son travail et ses réalisations nombreuses et constructives au sein de la ville d'Arbois. L'information qui n'a pas été relayée officiellement jusque-là s'explique par les vacances d'été et bien autant par son côté évident et depuis longtemps affiché « officieusement ».

Suite à ce même courrier de la minorité à madame la maire, courrier qui demande, en conséquence de mon ralliement, mon retrait des commissions dans lesquelles je siège,

je tiens à préciser qu'aucun texte ne m'y oblige dans la mesure où au moins un membre de l'opposition est déjà présent dans chacune de ces commissions à savoir le CCAS, la commission « travaux, bâtiments et urbanisme » et la commission électorale, ainsi que suppléante de monsieur René Molin au sein du CAO, la commission d'appel d'offres.

Toutefois concernant cette dernière commission dans laquelle je suis suppléante je trouve logique de céder ma place afin de respecter la représentativité et la cohérence entre l'élu et son suppléant

Fait à Arbois le 6 septembre 2025, Christine Château, conseillère municipale. »

Mme la Maire souhaite ensuite apporter des précisions concernant :

- Les CAO : Dans le Journal officiel du Sénat le 6 juillet 2006 il est rappelé « L'élection des membres de la CAO doit intervenir après le renouvellement intégral du conseil municipal et refléter les groupes constitués à cette date. Le mandat des membres de la CAO est lié à celui des membres du conseil municipal. Les changements politiques en cours de mandat ne suffisent pas à justifier une recomposition ».
- La commission Travaux, Bâtiments et Urbanisme : Diverses jurisprudences rappellent que les commissions doivent respecter le pluralisme des listes mais que la question du respect de la proportionnelle se fait au moment de l'élection. Rien n'oblige donc à revoter la composition en cours de mandat si un élu change de groupe politique. D'autant que lors de l'élection il a été délibéré que cette commission serait composée de 8 membres. Le CM était composé de 23 élus dont 18 de la majorité, 5 de l'opposition... ce qui conduisait à laisser deux sièges à la minorité (les textes prévoient que les calculs se font au « scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste »). Aujourd'hui le rapport est de 19 à 4, soit, selon cette règle du scrutin de liste au plus fort reste, 7 places pour la majorité et 1 place pour la minorité.
- CCAS : Les membres élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS sont désignés par délibération du conseil municipal, pour la durée du mandat municipal (article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles). De plus, la désignation n'est pas liée à l'appartenance politique, mais à l'élection par le conseil municipal au moment de la délibération.
- Commission électorale : Les membres de la commission sont désignés pour la durée du mandat municipal. »

Ainsi, Madame la Maire n'est pas tenue de réattribuer au profit de la minorité les sièges où Madame Christine Château siégeait à la suite de son changement de groupe politique, d'autant que celle-ci souhaite poursuivre de siéger dans ces instances.

Toutefois, par soucis de représentation de la minorité dans toutes les instances et la bonne vie démocratique, Mme la Maire considère qu'en cas d'absence du titulaire de la minorité, il est cohérent que ce soit un élu du même groupe qui en soit le suppléant.

Par conséquent, comme Mme Christine CHATEAU était suppléante de René MOLIN à la CAO et à la CAM, elle propose de réélire l'ensemble de la composition de la CAO avec 3 titulaires, dont 1 de la minorité, et 3 suppléants, dont 1 de la minorité, et idem pour la CAMA.

Elle propose donc d'abroger les deux délibérations de juin 2020 qui élisait ces deux commissions (CAO et CAMA).

Elle rappelle que pour la majorité, en plus d'elle-même membre de droit, il y avait Mme Catherine BUGADA, M. Loïc PETIGNY comme titulaires et Mme Evelyne CALONNE et Mme Jeanne BOUDRY comme suppléantes. Ce sont les mêmes personnes qui sont reproposées pour la majorité. Elle demande ensuite si M. René MOLIN poursuit comme titulaire et qui comme suppléant ?

M. René MOLIN dit poursuivre et M. François MARTI accepte d'être suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ABROGER** la délibération MP/DP/20/06/09 du 20 juin 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres.
- **DE PROCEDER** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.
- **DE DIRE** qu'à l'issue du vote, sont élus membres titulaires :
 - Mme BUGADA Catherine
 - M. PETIGNY Loïc
 - M. MOLIN René
- **DIRE** qu'à l'issue du vote, sont élus membres suppléants :
 - Mme CALONNE Evelyne
 - Mme BOUDRY Jeanne
 - M. MARTI François]

6. Modification de la composition de la Commission d'ouverture des plis des MAPA et abrogation de la délibération MP/DP / 20/06/10 du Conseil municipal en date du 20 juin 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ABROGER** la délibération MP/DP/20/06/10 du 20 juin 2020 portant élection des membres de la commission d'ouverture des plis des MAPA.
- **DE PROCEDER** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis des MAPA
- **DE DIRE** qu'à l'issue du vote, sont élus membres titulaires :
 - Mme BUGADA Catherine
 - M. PETIGNY Loïc
 - M. MOLIN René
- **DIRE** qu'à l'issue du vote, sont élus membres suppléants :
 - Mme CALONNE Evelyne
 - Mme BOUDRY Jeanne
 - M. MARTI François

7. Avenant à la convention de Partenariat du 14 février 2023 et prise de participation dans la société du projet éolien SAS Les Molavaux – Parc éolien collectif et citoyen

Mme la Maire rappelle pour mémoire que la réflexion sur l'éolien a été initiée en 2018, une première convention de coopération a été signée en juillet 2019, avant une seconde en février 2023.

Ainsi, la commune a adhéré et a signé la Convention de Partenariat en date du 14 février 2023 pour le développement d'un parc éolien collectif et citoyen sur le territoire des membres de la convention. 14 communes et la communauté de communes Arbois-Poligny Salins Cœur du Jura ont adhéré à cette convention.

Elle rappelle la pose et l'inauguration du mât de mesure en octobre 2023, puis le lancement des inventaires naturalistes début 2024 et de l'étude paysagère mi 2024 et enfin du lancement de l'étude acoustique et ensemblier mi 2025.

Il y a eu 12 réunions du comité stratégique, 6 réunions du groupe de travail intercommunal, 5 réunions d'information publique et de nombreuses autres réunions (comité restreint, groupe communication...).

Elle précise que suite à ces études, le projet devra se conformer aux exigences de la Défense qui impose l'implantation des nouvelles éoliennes dans la continuité du parc de Chamole (contraintes liées à un radar à Dijon). L'armée impose également une hauteur plafond pour les éoliennes. L'ensemble de ces éléments conduit à implanter les éoliennes sur la commune de Poligny. Le nombre et l'emplacement précis des éoliennes seront choisis par le groupement d'ici fin octobre.

Elle présente ensuite le planning prévisionnel de maintenant jusqu'à la mise en exploitation potentielle d'éoliennes qui se situe vers la fin 2029.

Dans le cadre des différentes étapes, 2 sujets nécessitent une délibération qui s'appuie sur 3 documents :

- 1 premier sujet concerne la prise de participation dans la société de projet et qui s'appuie sur les statuts de la société de projet et un pacte d'actionnaires,
- 1 second sujet concerne la répartition des retombées financières entre les 14 communes et qui s'appuie sur un avenant à la convention de partenariat du 14 février 2023.

Ces 3 documents ont été élaborés pendant près d'un an avec des élus des collectivités prenant part au développement du projet et les SEM :

- 3 réunions de travail avec un groupe d'élus restreint d'élus volontaires du Comité Stratégique
- 1 réunion avec le Groupe de travail Intercommunal qui a formulé des recommandations au Comité stratégique
- 1 réunion avec le Comité Stratégique qui a permis d'aboutir à la rédaction des 3 documents présentés.

Les statuts :

Afin de poursuivre les démarches administratives du projet, il est nécessaire de constituer la société de projet « les Molavaux – Parc éolien Collectif et Citoyen » de manière à ce que les démarches soient réalisées en son nom. Cette société serait constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €.

Les principaux points des statuts de la société de projet

- Dénomination : LES MOLAVAUX - PARC EOLIEN COLLECTIF ET CITOYEN
- Président : SEM EnR Citoyenne
- Capital de la SAS : 10 000€. Ce capital serait divisé en 1 000 actions de 10 € chacune.
- Siège social : 1 rue Maurice Chevassu - 39000 LONS-LE-SAUNIER (siège du SIEDEC)
- Apport de capital par les communes = 1 % du capital. Pour Arbois cela représenterait 100€ (10 actions de 10 €) à libérer en une seule fois.
- Les statuts instaurent la mise en place d'un comité de direction et définit le fonctionnement de la SAS.
- Les actionnaires de la société de projet seraient 10 communes (conformément au CGCT, ne peuvent être actionnaires de la société de projet que les communes limitrophes), la Communauté de communes, la SEM EnR Citoyenne, la SEM SIP ENR. Les SEM pourront céder, avant la construction, 5 à 10% de leurs actions à des structures citoyennes

Le pacte d'actionnaires

Les principaux points du pacte d'actionnaires :

- Acte le maintien du comité stratégique comme organe de gouvernance (permettant ainsi de conserver les communes non limitrophes dans la gouvernance)

- Engagement de faire entrer dans l'actionnariat les communes non limitrophes si évolution favorable de la loi
- Prévoit les conditions d'entrée des citoyens dans la limite de 10% du capital et 10% des apports en fonds propres
- Autorise la société à verser les loyers directement à chaque commune selon la répartition prévue dans l'avenant à la convention de partenariat
- Définit la répartition de la prime de succès

L'avenant à la convention de partenariat de février 2023

Au terme de la Convention de Partenariat du 14 février 2023, il a été convenu entre l'ensemble des signataires d'un partage « des retombées locales et fiscales » de ce projet entre « toutes les communes et non pas seulement celles désignées comme Communes d'Accueil Finales ». Les membres du comité stratégique ont travaillé à la mise en œuvre de cette disposition afin que notamment les communes « dites non limitrophes », qui ne peuvent être actionnaires de la SAS, puissent bénéficier de ce partage de la valeur.

Les principaux points de l'avenant à la convention de partenariat de 2023

- Acte le partage des loyers entre les 14 communes, net de toutes sommes dues à l'ONF (12 %) : 20 % pour Poligny et 80 % pour les 13 autres communes
- Clause de revoyure pour conserver un partage équilibré entre les communes si la fiscalité évolue

Le Comité stratégique a validé les projets de statuts et de pacte d'actionnaires présentés.

Ainsi, pour inclure les 14 communes, la gouvernance s'articulera autour de 2 comités :

- Le Comité Stratégique (issu de la convention de partenariat) qui permet de conserver les 4 collectivités non limitrophes dans la gouvernance. Le fonctionnement est défini dans le pacte d'actionnaires et convention de partenariat. Les membres sont les 14 communes, la CC Cœur du Jura, la SEM EnR Citoyenne, la SEM SIP EnR
- Le Comité de Direction (effectif quand la SAS sera créée) : Il sera l'organe décisionnel de la société de projet (obligatoire selon le code du commerce), le fonctionnement est défini dans les statuts de la SAS. Les membres sont la commune de Poligny + 9 communes limitrophes, la CC Cœur du Jura, la SEM EnR Citoyenne, la SEM SIP EnR. Un élément important : c'est qu'un représentant des structures citoyennes pourra intégrer le comité de direction par la suite s'il rentre dans la société de projet.

Les élus des communes ont demandé à la SEM qu'elle rédige une lettre d'information à destination des citoyens qui sera envoyée aux communes et qu'il faudra qu'elles diffusent. Mme la Maire envisage de la diffuser sur notre site internet et probablement dans le bulletin municipal.

Mme la Maire explique que la commune a le choix de prendre deux délibérations distinctes, chacune sur chacun des deux sujets (prise de participation dans la société de projet et répartition des retombées financières entre les 14 communes), ou une globale. Elle propose d'en prendre une globale.

Donc si on valide de rentrer dans la société de projet et de signer les conventions de pacte, on toucherait une partie des loyers, la prime de succès potentielle, une partie de la prime de succès, les intérêts de concours associés et les dividendes.

Concernant les dividendes, les premiers interviennent généralement entre la 15e et la 20e année. Chaque collectivité actionnaire touchera des dividendes pour atteindre ce pourcentage de capital dédié.

Concernant les compte-courant associé, la collectivité limitera pourra apporter 1 % des fonds propres donc en compte-courant associé. Il s'agit d'une possibilité pour les communes actionnaires et non d'une obligation. Cet apport pourra être réalisé en réinvestissant la prime de succès versée. Ce choix devra être fait au plus tôt en 2028. Donc, on n'en est encore pas là. La collectivité actionnaire pourra apporter des comptes-courants associés dans la limite de 15 % sur le budget réel. C'est-à-dire que c'est le maximum.

Les comptes-courants associés pourraient être rémunérés au taux fixé par les actionnaires, généralement entre 4 et 6 %. Les comptes-courants associés c'est comme amener des fonds propres à une société, comme si on faisait un prêt à la société pour qu'elle puisse avoir des fonds propres en plus des prêts pour monter le projet. Comme c'est un prêt qu'on fait, on touche des intérêts quand on nous rembourse. Pour les collectivités, les comptes-courants associés sont remboursés sur un délai de 14 ans maximum.

Mme la Maire dit que la question, c'est de savoir si on rentre dans la société de projet.

Mme Nathalie BAILLY dit « de toute façon, si on ne rentre pas, ça se fera quand même ? »

Mme la Maire répond « on sort de la société, on sera toujours dans le comité stratégique, je pense, mais on aura sûrement moins de poids, mais ça n'empêchera pas le projet de se faire, s'il doit se faire. Aujourd'hui, le permis n'est pas accepté... »

Mme Nathalie BAILLY répond ça ne dépend pas de nous ? »

Mme Valérie DEPIERRE dit que lors dernier comité stratégique, il y a eu un retour du cabinet d'études qui a travaillé sur la biodiversité, la faune, la flore, les reptiles, les chiroptères, les oiseaux, les chevêchettes, les tourterelles, les cigognes noires.... Il a regardé un peu tout ce qui se passait. Du coup, il est ressorti 4 scénarios d'implantation potentiels dans la zone qui est autorisée par l'armée, avec des possibilités d'évitement, des possibilités de bridage des éoliennes comme cela existe actuellement à Chamole, pendant les phases qui pourraient être dérangeantes. Le premier scénario a été écarté à l'unanimité par l'ensemble du comité stratégique, puisqu'il prévoyait 9 éoliennes, les élus ne souhaitent pas dépasser 6 éoliennes. Et concernant les 3 autres scénarios, il y en a même un qui propose que 5 éoliennes.

Autre point, c'est qu'aujourd'hui, quand une commune s'engage dans la société de projet et l'accord de partenariat, elle s'engage à n'accepter et ne réaliser aucun autre projet éolien sur le territoire de la commune ou des communes concernées par le projet.

M. François MARTI demande « si on s'engage aujourd'hui, il n'y a plus moyen de cliquet de retrait, c'est fini, on ne peut plus abandonner le projet ? ».

Mme la Maire répond qu'en fait, c'est que même si Arbois se désengage et que les autres communes veulent le faire, il se fera.

M. François MARTI répond « c'est vrai. Mais je crois que pour la commune d'Arbois, on avait dit qu'on allait échanger si j'ai bonne mémoire, en tout cas je l'ai toujours entendu comme ça, qu'on se réservait la possibilité de se sortir du projet à tout moment pour des raisons qui nous appartenaient en fonction de l'avancée du projet. Est-ce que j'ai bien compris ? Ou est-ce que si on s'engage aujourd'hui, il n'y a plus de... ».

Mme Jeanne BOUDRY lui répond "qu'on peut toujours sortir, c'est-à-dire que ces discussions-là, elles avaient énormément d'importance dans le cas où on aurait été commune d'accueil. Si les éoliennes étaient sur notre territoire, ça mettait en jeu le projet pour tout le monde. Là, aujourd'hui, en fait, vu que c'est sur Poligny, qu'on y soit ou qu'on n'y soit pas, tout le monde s'en contrefiche. Tout le monde s'en contrefiche, puisque de toutes les façons, il est prévu qu'elle soit à un endroit où on n'a pas notre mot à dire. On peut tout à fait, en restant dans la société de projet, peser en disant que là, non, on estime qu'il y a des enjeux qui ne sont pas compatibles avec l'implantation d'éoliennes. Et ça,

pour le coup, le groupe est vraiment sensible à ces aspects-là. Il y a vraiment un travail qui se fait en collaboration entre les 14 communes, les 2 SEM, la Comcom. C'est vraiment des points qui sont importants. Quand Valérie dit que le premier scénario d'implantation a été écarté parce qu'il était hors cadre de la convention, ça, c'est le genre de chose où tout le monde est attentif à respecter ce à quoi tout le monde s'est engagé. Il y a vraiment l'esprit de groupe. De la même façon, lorsque la loi met de côté les 4 communes qui ne sont pas limitrophes, on a cherché toutes les solutions possibles et imaginables, y compris vendre des mètres carrés de communes et de terrains à des communes pour qu'elles puissent être limitrophes. Enfin, on a vraiment tout essayé. Juridiquement, ce n'est pas possible. Mais il y a vraiment cet esprit de groupe qui fait que tout ce à quoi on s'est engagé collectivement, on tient à le respecter. Donc, en étant dans la société de projet, on continue à faire partie du groupe et on continue à porter cet esprit-là. Si on sort de la société de projet, les autres continueront sans nous, les éoliennes se feront ou ne se feront pas, à la limite, ce n'est plus notre projet. Par contre, du moment qu'on en sort, nous, on ouvre aussi la porte à tous les éventuels projets qui pourraient se faire sur notre territoire. Le fait de rester dans cette convention, on s'est engagé à ne pas porter d'autres projets. Si on en sort, on ouvre la porte à nouveau à d'autres projets ».

M. François MARTI dit qu'il a entendu, « il y a assez peu de temps, semble-t-il un spécialiste de l'énergie qui gérait, en fait, les réseaux énergétiques. Il disait qu'à certains moments, compte tenu du surplus de production des éoliennes et du solaire, on vendait de l'énergie à un prix négatif. Donc, économiquement, ça pose question. »

Mme Jeanne BOUDRY lui répond que « ça fait des années qu'on vend notre énergie à un moment où elle n'est pas chère et dans l'ensemble il vaut mieux l'acheter quand elle n'est pas chère pour ensuite la vendre quand elle est chère. Mais ça, ça fait quelques années que ça dure ».

M. François MARTI dit « oui mais vendre à un prix négatif, moi je n'avais encore jamais entendu ça. Mais donc c'est bien une réalité alors, on est bien d'accord ? ».

Mme Jeanne BOUDRY répond je ne sais pas, c'est de la finance, ce n'est pas de l'énergie, c'est de la finance, et là je... ».

M. Philippe ROBERGET dit « en gros c'est le débat pour ou contre les éoliennes ».

Mme Jeanne BOUDRY répond que « non, c'est de la finance qui se cache derrière l'énergie. C'est effectivement un autre sujet, et en l'occurrence, je ne m'engage pas dans la discussion ».

Les questions et remarques étant épuisées, Mme la Maire rappelle l'objet de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Martine PINGAT-CHANEY, René MOLIN, François MARTI, Philippe BRUNIAUX), décide

- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 à la convention de Partenariat en date du 14 février 2023
- **LA PRISE DE PARTICIPATION** par la commune d'Arbois dans le capital de la SAS « Les Molavaux – Parc éolien collectif et citoyen » constituée pour les besoins du Projet d'implantation d'un parc éolien dans la forêt communale de Poligny ;
- **DE DETERMINER** le montant de la participation de la commune d'Arbois au capital de la SAS à 100 € représentant 1% du capital de la SAS fixé à 10 000 euros, par la souscription de 10 actions de 10 euros chacune à libérer en une seule fois ;
- **D'HABILITER** Mme la Maire de la commune d'Arbois agissant en qualité de représentant la commune d'Arbois à procéder à l'ordre de paiement de la somme

de 100 euros sur un compte bancaire à ouvrir dans les livres d'un établissement bancaire au nom de la SAS ;

- **DE DESIGNER ET HABILITER** Mme la Maire de la commune d'Arbois agissant en qualité de représentant de la commune à participer et prendre part aux organes décisionnels de la SAS ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire de la commune d'Arbois, ou toute autre personne dument habilitée à cette fin, à prendre toute décision, accords et engagements connexes, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération et plus généralement à la bonne réalisation dudit projet

8. Adhésion au service technique « e-lum », proposé par le SIEDEC, pour l'éclairage public

Mme la Maire rappelle que le SIEDEC propose aux communes la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant de respecter les engagements de la charte « Eclairons juste le Jura ».

Ce Service technique, baptisé « e-lum », comprend l'entretien préventif et curatif, le suivi énergétique et environnemental des installations d'éclairage public de la commune et se base sur un indicateur propre au SIEDEC, « l'empreinte nocturne® ».

Ce service technique, baptisé e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIEDEC.

La commune est engagée dans un processus d'optimisation de son patrimoine d'éclairage public, avec réduction des impacts liés à la lumière artificielle, et elle était adhérente au service depuis le 28 septembre 2019 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 27 septembre 2025 ; Donc là il s'agit de valider le fait qu'on la renouvelle, pour une durée de 6 ans, en signant une nouvelle convention.

La contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à 18 € / an et par point lumineux pour l'année 2025 et sera revue chaque début d'année civile.

Le coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 € par point suivant la formule rappelée dans la convention. Cette modulation s'applique seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Il est précisé que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage, ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs.

Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIEDEC via une convention de mandat spécifique.

Ainsi, il est proposé d'adhérer à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au Service e-lum, pour 6 ans.

Mme la Maire rappelle que dans le cadre de ce service il y a l'éclairage du clocher, donc du patrimoine.

M. Valentin CHUARD dit en riant « vous voyez, il y a bien des dossiers où il y a une continuité parce que là c'est vous qui aviez initié cette convention ».

Mme Martine PINGAT-CHANEY répond également en riant « là je crois que tous les Arboisiens sont pour ».

Rire général

Mme Catherine BUGADA répond en riant « peut-être pas tous ».

Mme Martine PINGAT-CHANEY répond « si si, tous, même ceux qui vont rarement à l'église, ou une fois par an pour le Biou, seraient pour. Parce que l'église.... Heureusement vous ne pouvez pas la vendre ».

Rire général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la collectivité à la Charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEDEC,
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ® proposé par le SIDEDEC,
- **DE SOLLICITER** les prestations associées au Service e-lum ®,
- **D'APPROUVER** les conditions financières de la contribution annuelle,
- **D'INDIQUER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2025,
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-lum ® et tous les documents relatifs à cette affaire.

9. Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura

Mme Jeanne BOUDRY dit qu'il est proposé aujourd'hui l'adhésion à l'Agence Départementale d'ingénierie du Jura, qu'on appelle « Territoire Ingénierie Jura ».

Cette adhésion est proposée pour les services d'assainissement. Le syndicat des eaux travaille aussi avec eux pour l'eau.

Elle poursuit « Pour ceux qui ont un petit peu l'historique sur l'assainissement, le Département avait un service qui s'appelait SATESE (Service d'Assistance Territoriale pour l'Exploitation des Station d'Épuration) qui était une assistance technique. Et puis, à un moment donné, l'Agence de l'Eau a souhaité reprendre la main sur les stations de plus de 10 000 équivalents habitants, donc Arbois est sorti de son cadre de travail qu'elle avait avec l'Agence d'Ingénierie du Département. Et il y a eu des évolutions statutaires qui ont fait que le Département a pu créer cette Agence d'Ingénierie depuis quelques années et que depuis relativement peu de temps, elle se positionne à nouveau sur des stations de la taille de la nôtre.

Donc la proposition est d'adhérer à l'Agence Départementale pour pouvoir bénéficier des services d'assistance du département pour l'assainissement.

« Ça arrive aussi dans le cadre de la fin de la mission de notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Le contrat précédent est terminé. Donc, ça serait dans l'idée de partir avec le département sur cette mission-là.

Et puis, ça va également dans le sens d'une circulaire gouvernementale assez récente où la France est un petit peu inquiète de voir l'évolution devant l'Europe. Elle est mise sur la sellette pour pas mal de stations d'épuration. Alors, nous, on n'est pas concernés mais une commune voisine l'est pour la non-transmission de données de l'autosurveillance. Mais la France commence à se dire qu'il y a eu des pays pas très loin de chez nous qui ont eu des astreintes journalières assez salées et elle s'inquiète d'être dans le même cas. Et donc, elle met la pression sur les DDT en leur disant n'hésitez pas à aller appuyer là où ça fait mal parce qu'il faut quand même que les choses bougent. Et elle suggère de s'appuyer sur les cellules d'ingénierie départementales là où elles sont disponibles.

Donc, en adhérant à Territoire Ingénierie Jura, c'est une aide technique qui est parfaitement valable et qui va nous aider, y compris dans nos relations avec

l'administration. On parlera après du RPQS. On a besoin aussi d'un coup de main de ce côté-là ».

Le montant de l'adhésion en 2025 est de 100 euros par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADHERER** à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura.
- **D'APPROUVER** les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence, annexés à la présente délibération.
- **D'APPROUVER** le versement de la cotisation tel que prévu à l'article 6 des statuts.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'adhésion ainsi que toute prestation délivrée par l'agence.

10. Tour Gloriette - Création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement : Validation du projet et demandes de subventions

Mme Jeanne BOUDRY dit « Tour Gloriette, enfin, enfin ! C'est un projet qui est inscrit depuis déjà deux ans dans le budget assainissement et qui n'avait pas avancé parce que c'est un projet qui est dans un petit coin de la ville qui est vraiment assez pénible à gérer.

La situation technique à trouver n'était pas évidente pour arrêter que les eaux usées soient rejetées à la rivière. La commune a mis les gens autour de la table, une fois, deux fois, peut-être même trois fois. Et on a fini par trouver une solution qui maximise le traitement des effluents, qui minimise les coûts pour tout le monde, c'est-à-dire pas uniquement M. X ou Mme Y ou la commune, mais c'est l'ensemble des coûts du projet qui est abaissé. Donc effectivement, peut-être que pour certains, ça revient à peine plus cher, mais dans l'ensemble, pour tout le monde, c'est moins cher.

Mme Jeanne BOUDRY montre sur plan à l'écran la situation actuelle de chaque bâtiment concerné et la solution envisagée, via un poste de refoulement, qui rejette les eaux usées dans le réseau d'assainissement de la rue de Bourgogne.

« Pour les maisons qui sont là-bas, il y en a une qui a un assainissement autonome, on ne lui demande évidemment pas de refaire son assainissement, il est aux normes, on lui fait une dérogation et c'est quelque chose qui est fonctionnel, Il n'a pas fini de payer son assainissement, on ne l'embête pas, ça fonctionne.

Il y a deux autres personnes qui sont dans des logements là-bas où il y a deux possibilités. On leur laisse le choix, soit elles souhaitent avoir un assainissement autonome, ou en tout cas, elles insèrent un assainissement autonome, soit elles se raccordent au réseau public, et auquel cas elles auront cette partie-là en branchement, à refoulement privé à faire, ce qui va effectivement leur coûter un petit peu plus cher peut-être, mais après elles sont tranquilles, elles ont quelque chose qui fonctionne. Donc elles ont eu toutes ces informations-là, elles ont été accompagnées dans la demande de devis, elles savent qu'elles ont le choix. C'est aussi à nous de prévoir la possibilité, peut-être, qu'il y a des gens qui vont encore hésiter pendant 2 ans (ils ont 2 ans pour faire le choix), mais en tous les cas, ils ont une solution de raccordement, et ça fait déjà un an que la commune travaille dessus, donc ça fait déjà un an qu'ils savent qu'il y a des travaux qui vont se faire là-dessus. Ça a été long, mais on a enfin un projet qui tient la route, et dans le budget qui était imparti, puisqu'on est en TTC à 80 000 € pour la partie publique ».

Mme la Maire demande s'il faudra une convention entre les riverains dont les réseaux passeront sur des parcelles privées ?

Mme Jeanne BOUDRY répond que « Oui, pour tout ce qui est passage privé, chez les uns et les autres, il faudra effectivement des conventions. Que ce soit le 1B de la rue de Bourgogne, qui va passer par la parcelle communale, il y aura une convention à faire, ou les riverains qui sont en bas à droite. Mais pour cela, il est bien prévu de les aider dans la rédaction de ces conventions, et qu'elles soient actées pour que personne ne soit embêtés par la suite ».

Mme Nathalie BAILLY demande si du coup les travaux vont commencer en 2027.

Mme Jeanne BOUDRY que les travaux ne vont pas commencer en 2027. Là il faut qu'on vote le projet. Les demandes de subventions sont prêtes à partir aussi. Le projet est prêt à être mis en consultation. Donc il peut y avoir un mois de consultation, trois semaines normales de consultation là-dessus. C'est relativement rapide comme chiffrage. D'autant plus qu'il y a déjà eu des entreprises qui ont fait des chiffrages pour qu'on puisse présenter aux riverains. Donc ça peut aller vite. Et puis après c'est de leur calendrier. Mais ça peut être début 2026 ou à peu près pour la partie publique. Dans tous les cas cela faisait trop longtemps que c'était un point noir, ce n'était pas correct ».

Mme Valérie DEPIERRE demande si c'est une création de réseau ?

Mme Jeanne BOUDRY répond que oui

Mme Valérie DEPIERRE dit que la commune espère donc un soutien du département, demandant si c'est bien sur les créations qu'il soutient et pas sur les rénovations ?

M. René MOLIN confirme que oui, pour l'instant.

Mme JEANNE BOUDRY insiste « dans tous les cas il fallait faire quelque chose, ce n'était pas admissible. C'était vraiment compliqué d'aller demander aux gens d'aller mettre 10 ou 12 000 euros dans un assainissement individuel sans vraiment avoir fait le tour de la question et sans avoir fouillé toutes les possibilités existantes. D'où le temps que ça a pris aussi ».

Mme Valérie DEPIERRE dit « Bravo pour le travail aussi avec les habitants, ce n'était pas simple pour eux non plus ».

Mme Jeanne BOUDRY confirme « non, pour eux aussi, ce n'était pas simple. Et puis ce n'est jamais plaisant de s'entendre dire qu'il va falloir investir une somme pareille, parce que c'est quand même des sommes conséquentes. Pour ceux qui vont faire un assainissement autonome, ils vont en avoir pour 10 ou 12 000 €, donc ça se budgète car c'est quand même une grosse somme. Et s'ils veulent se raccorder sur le réseau public, ils doivent mettre une pompe. Donc on leur a fait aussi des devis pour ces pompes-là. Donc ce sont des pompes qui sont plus petites, mais il y a de l'entretien, il faut prévoir une alimentation électrique... Tout ça, ça a été pris en compte dans les devis pour que chacun se rende bien compte de ce à quoi il s'engage. Ils savent en tout cas comment cela fonctionne et puis le point commun c'était vraiment on ne veut plus que ça aille à la rivière et là-dessus tout le monde se rejoignait, il n'y avait pas de discussion ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le PROJET établi par le SIDEC pour les travaux de création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement – Tour Gloriette, estimant le montant toutes dépenses confondues à 80 000,00 € HT.
- **DE SOLLICITER** l'Etat pour une subvention au titre de la DETR à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- **DE SOLLICITER** le du Conseil Départemental, au vu de sa délibération n°CD_2024_113 du 16 décembre 2024, une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **DE S'ENGAGER** à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement selon les principes de la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

11. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2024

Mme Jeanne BOUDRY présente le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) concernant l'assainissement., pour l'année 2024 car il y a toujours un an de décalage.

Elle rappelle que c'est un passage obligé chaque année ; Cela existe pour tous les services, eau, assainissement, déchets, seul celui du service rendu par la commune est présenté mais les autres existent aussi.

Elle commente ensuite une présentation power point et rappelle que tout ce qu'elle présente là c'est règlementairement obligatoire, toutes ces informations doivent être données en conseil.

« Les caractéristiques du service. Il n'y a pas de changement majeur par rapport à l'année 2023. Il y a toujours les quatre communes raccordées pour un nombre d'habitants qui est sensiblement équivalent. Il y a à peine plus d'abonnés, à peine plus de m³, et la commune était en gestion en affermage avec Suez jusqu'au 30 avril 2025. Cet affermage a été prolongé jusqu'au 31 juillet et qu'un nouveau contrat a démarré au 1er août de cette année avec la SOGEDO.

Le graphique de la diapositive suivante montre une courbe qui correspond à la pluviométrie et en histogramme ce sont les volumes traités en mètres cubes. Donc c'est parlant, quand il pleut, on a de l'eau qui arrive à la station, quand il pleut moins, on a moins d'eau qui arrive à la station. Il y a un chiffre plus tard dans le rapport qui éclaire pleinement sur cette relation.

75% du volume traité par la station est de l'eau claire. C'est quand même important à savoir.

Toujours concernant les caractéristiques du service il y a le linéaire de réseau. Aujourd'hui il n'a pas changé, à savoir qu'il est toujours, dans les grandes échelles, constitué à 50 % d'unitaire et à 50 % de séparatif strict. Ça risque de changer un petit peu parce qu'avec le changement de délégataire, on reprend des plans et on se rend compte de certaines imprécisions. Donc peut-être que ce sera des choses qui seront amenées à être modifiées l'année prochaine dans ce qui sera présenté. Il y aura peut-être un peu plus d'unitaire, mais on verra comment ça va évoluer.

On a toujours le même nombre de déversoirs d'orage (4), ce sont nos « droits à polluer », c'est-à-dire que quand il y a un orage, que tout s'engouffre dans un réseau unitaire qui récolte à la fois les eaux usées et les eaux de pluie, ça déborde. Pour éviter que ça déborde chez les gens ou sur la route, il y a ce qu'on appelle des déversoirs d'orage qui permettent que ça se déverse directement à la rivière. Donc moins on en a et mieux les rivières se portent.

Il y a 4 ouvrages de pré-traitement sur le réseau, 3 points de mesure à savoir les effluents qui arrivent des 3 autres communes qui sont raccordées sur Arbois, et puis 12 postes de relevage avec le petit dernier tout neuf rue Saint-Martin qui dessert peu de maisons mais qui dessert des maisons qui auparavant allaient directement dans la rivière aussi.

La station

Concernant la station, il y a un arrêté préfectoral qui donne les normes que le rejet doit respecter. Il y a cinq paramètres qu'on regarde : l'azote (NKj), le phosphore (Pt), les matières en suspension (MES), la Demande Chimique en Oxygène (DCO), et la Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO 5). Cinq paramètres sur une station d'épuration, ce n'est finalement pas grand-chose.

En réalité il y a beaucoup plus de choses qui passent et qu'on regarde de façon occasionnelle, notamment des micropolluants, les pesticides...

Donc ce qu'on regarde, pour chacun de ces 5 paramètres c'est la charge polluante qui est dégradable ou non dégradable.

Et donc vous avez en dessous les charges brutes de substances polluantes collectées ou les rendements épuratoires. Donc on n'est quand même pas si mal que ça.

Donc il y a les normes. Si on est en dessous de tel rendement, évidemment on se fait reprendre par la DDT. Nous on est bon de ce point de vue-là. La station remplit ses obligations par rapport à l'arrêté préfectoral sur l'ensemble des paramètres.

Sur la diapositive suivante, on voit ce que ça donne depuis 2018 sur les 4 paramètres, parce que le phosphore, à cette échelle-là, on ne le voit même plus.

Donc là vous voyez notamment sur la DCO, vous voyez aussi les impacts des années de vendange. 2021 c'était une année pluvieuse avec des mauvaises vendanges, en 2023 il y avait de très bonnes vendanges, la barre rouge a vite fait de monter, ça c'est ce que la station reçoit quand il y a des vendanges. A ceci près qu'en 2025, c'est-à-dire cette année, on a aussi des vendanges conséquentes, et on n'a pas du tout les mêmes chiffres. Donc ça sera à consolider dans les années à venir et à la fin des vendanges, mais aujourd'hui, de façon assez surprenante, on n'a pas les mêmes résultats. Pour le moment, on n'explique pas. On constatera à la fin des vendanges.

Les boues : La station d'épuration produit aussi des boues. Chez nous, on avait la particularité d'avoir deux types de boues :

- Il y a les boues qui sont produites par l'ouvrage lui-même, c'est-à-dire il y a tout ce qui rentre, il y a tout le système de traitement qui se fait, il y a une histoire de chaux qui est ajoutée de façon à avoir des boues chaulées, et c'est ça qui après part en épandage. C'est le résultat de la dégradation des petites bactéries qui part après en épandage. Donc ça c'est ce qui est produit par la station et on est grosso modo entre 150 et 200 tonnes de matière sèche à l'année.
- Et Arbois recevait aussi des boues qui provenaient d'ailleurs pour quasiment la même chose. Donc maintenant qu'avec le nouveau contrat, n'importe quel apport doit passer par une convention avec la collectivité, on s'attend à ce que ces boues soient moins présentes, ce qui va aussi nous donner de la marge sur notre plan d'épandage. Parce que l'année dernière, on était en train de se dire que le plan d'épandage était trop juste, qu'il fallait rajouter des surfaces qu'on n'avait pas nécessairement. Donc là, cette fois-ci, on a de la marge et on est beaucoup plus à l'aise vis-à-vis des agriculteurs qui ne sont pas obligés d'essayer de chercher des états qu'ils n'auraient pas épandus durant les 10 dernières années.

Voilà, c'est la situation et elle va être un petit peu plus confortable, en tout cas ça nous donne du mou dans la gestion, c'est plus simple.

Ça nous permet de contrôler, et il y a quand même cette épée de Damoclès de l'épandage des boues en AOC-comté qui va être interdite. Si on n'a que nos propres boues à envoyer en compostage, ce n'est pas le même prix que si on reçoit aussi les boues des collectivités voisines. Il ne faut même pas oublier que surtout que du compostage, c'est peut-être 5 euros de la tonne, ce n'est quand même pas rien.

La partie « indicateurs de performance » : On est bons à peu près sur tout. Les équipements ça va, ils sont adaptés à ce qu'on a à traiter. La performance est bonne, les

équipements savent traiter ce qu'on a à traiter. L'évacuation des boues, elle est bonne. Par contre, le système de collecte, lui ce n'est pas bon. Et alors ça, ça fait des années et des années et des années que ça dure. Je crois que j'ai trouvé dans les archives de la mairie des documents qui dataient d'il y a 20 ans « Comment est-ce qu'on peut réduire les eaux claires parasites » ? On en est toujours là. Il y a quand même un point là-dessus qui est assez frustrant, c'est que tous les ans, la DDT nous envoie un jugement de conformité et dans notre cas, un jugement de non-conformité. Et vous savez qu'avec Suez, on avait fait un travail notamment de relèvement des lames des déversoirs d'orage, de façon à ce que les petites pluies soient envoyées directement à la station et ne déversent pas dans le milieu naturel. Donc théoriquement, on aurait dû quand même améliorer notre déversement et arriver à quelque chose proche de la conformité. Eh bien non, les indicateurs de la DDT se dégradent. Donc on est en cours d'explication avec les services de la DDT, « comment et pourquoi vous arrivez à ce résultat-là, alors que les documents du délégataire nous donnent l'inverse ? ». Donc c'est pareil, on est en train de chercher à expliquer ces courbes qui se croisent et pourquoi ça ne va pas dans le sens qu'on voulait.

L'indicateur de connaissance : en fait, il y a une grille qui dit « est-ce que vous avez ça, est-ce que vous savez faire, est-ce que vous connaissez ». Donc là, c'est pareil, il y a des choses qui vont être à revoir, puisqu'il y avait des choses qu'on pensait savoir et qui, en fait, ne s'avèrent pas nécessairement justes, donc on va peut-être réadapter aussi.

La partie prix : Par rapport à l'an dernier, la part collectivité n'a pas changé. La part délégataire a baissé un petit peu. Ça, c'est le jeu de l'actualisation donc l'actualisation, c'est mécanique. C'est des indices qui sont définis contractuellement. L'INSEE nous donne les nouveaux indices. Ça donne un pourcentage d'actualisation qu'on met directement sur le prix. Donc ça baisse un petit peu pour la part délégataire.

Et puis surtout, ça a baissé très nettement pour la part Agence de l'Eau, puisque l'année dernière, on avait quelque chose qui était de l'ordre de 10 ou 20 centimes du mètre cube, et là on passe à 1 centime. C'est ce qu'on a voté il y a déjà une bonne année, avec la nouvelle taxe de modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau. Mais ne vous réjouissez pas, ils se sont rattrapés sur la partie eau potable. Ce que vous ne payez pas sur la facture assainissement, vous la payez sur l'eau potable pour à peu près le même montant.

Et par contre, dans les années à venir, ça va augmenter nettement, puisque ce prix de 0,01 euro, donc 1 centime, ça, c'est la base pour tout le monde pareil en France. Et puis, dès l'année prochaine, ça va être calculé en fonction des indicateurs SISPEA, des indicateurs de l'Observatoire national. Donc, si jamais vous n'êtes pas bon, et là, en l'occurrence, question conformité réseau, on n'est pas bon, là, le prix va monter en flèche. Donc là, cette fois-ci, il y a une incidence financière à ce que le jugement de la DDT soit correct, soit conforme, et à ce qu'on passe dans la partie conforme.

L'évolution du prix, base 120 m³ : Donc on est sur quelque chose qui a baissé un petit peu, du fait que la partie Agence de l'Eau soit imputée sur la facture.

Les recettes d'exploitation : Les recettes de la collectivité sont de l'ordre de 330 000 €. Les autres recettes c'était les traitements des apports extérieurs, c'était ce qu'on touchait de ce que Suez recevait et traitait avec nos infrastructures.

Mme Valérie DEPIERRE demande si on a touché ce qu'ils nous doivent ?

Mme Jeanne BOUDRY répond qu'on en a une partie. On a découvert qu'il y avait une partie investissement qui était payée par les vigneron depuis le début du contrat (et pour le contrat précédent, je ne sais pas). Mais la part investissement payée par les vigneron était imputée sur un autre compte et n'avait pas été reversée à la commune. Donc il y a eu 110 000 euros qui ont été reversés à la commune, qui iront dans des investissements à la station.

Les recettes de l'exploitant : Elles sont de l'ordre de 520 000 €, parce qu'il y a une part là-dedans qui est liée aussi au traitement des communes extérieures et au traitement de tous les apports extérieurs qui n'est pas négligeable.

Les travaux engagés pendant l'exercice : en 2024 on a fait que les travaux de la rue Saint-Martin. On sortait de 3 ans de travaux sur la rue du Chardonay et puis cette année on est parti sur la rue de Bellefeuille-Vieux Mont et puis maintenant la Tour Gloriette.

Donc effectivement en pourcentage lissant sur 5 ans, pour le taux moyen de renouvellement, il n'est qu'à 1,32% ce qui n'est pas énorme mais c'est mieux que rien.

Encours de la dette : Elle est d'environ 900 000 €, sachant qu'en 2026, il y a deux gros emprunts qui s'arrêtent, dont un avec un taux variable qui n'est pas réjouissant. Ce sont les derniers emprunts qui sont liés à la station d'épuration. Donc une fois que cette charge-là sera soldée, la situation financière sera vraiment confortable. Ce sont les deux plus gros taux d'intérêt sur ces emprunts-là, et après, ceux qui nous restent sont tous en dessous de 2%. »

Mme Virginie GRESSER demande en quelle année ils ont été contractés ?

Mme Jeanne BOUDRY répond que ça devait être autour de 2008 et 2010.

Mme Valérie DEPIERRE précise qu'aussi c'était des gros investissements.

Mme Jeanne BOUDRY dit que celui de 2008 c'était un package qui avait été fait sur des anciens emprunts qui avaient été repris, et que la station a été refaite en 2000 ou 2001, avec un taux variable en fonction du libor, à l'époque c'était classique de faire comme ça, donc quand ce sera terminé la commune sera contente de se débarrasser de ces deux prêts. Et donc sur nos recettes, il y en a quand même 245 000 € qui sont affectés à la dotation aux amortissements.

Voilà pour la partie financière.

Action de solidarité. Sont présentées les dossiers de dégrèvement, c'est-à-dire les dossiers qui sont liés à des fuites. La commune a pris une délibération sur ce point, donc on applique les principes de la délibération. C'est-à-dire que si la fuite ne passe pas au réseau d'assainissement, évidemment, on fait une croix dessus. Par contre, si la fuite passe par le réseau d'assainissement, on a délibéré qu'on dégrévait de 50% du volume. En 2023 ça représente presque 10 000 m³, et en 2024, 9 000 m³. Donc tout ça, ça a un coût aussi, pas énorme par rapport à la totalité des montants, mais ce n'est pas négligeable.

M. Philippe ROBERGET a une question en rapport avec les eaux de pluie. « Il semble que la difficulté c'est de séparer les eaux de pluie des eaux usées. Qu'est-ce qu'il y a eu comme pistes pour trouver des solutions ? Tous les chéneaux dans les maisons, dans les jardins, c'est facile de mettre son eau dans son jardin. Il faut inciter les gens ».

Mme Jeanne BOUDRY répond « qu'il y a plusieurs choses. Le traitement des eaux de pluie, c'est un sujet à part entière et c'est vraiment quelque chose de compliqué. Parce que là, ça va circuler. Il faut différencier déjà ce qui arrive en toiture et ce qui arrive sur la voirie. Ce qui arrive sur la voirie, ça se charge de polluants au fur et à mesure que ça circule. Tout ce qui ruisselle est sale. Donc une fois que c'est ruisselé et que c'est plein d'hydrocarbures, ça a vocation à rejoindre la station d'épuration, même si elle n'est pas en capacité de traiter les hydrocarbures. Malgré tout, il vaut mieux que ça aille là et que ça soit un peu traité, plutôt que ça parte directement à la rivière qui est un milieu beaucoup plus sensible. Ce qui arrive sur les toits, effectivement, c'est censé être de l'eau encore propre, chargé de polluants atmosphériques, mais pas de ceux qui ont ruisselé. Et donc cela, on peut tout à fait imaginer l'infiltration. L'infiltration, elle n'est malheureusement pas possible partout. Il y a des techniques qu'on doit respecter, et puis il y a des sols qui ne peuvent pas infiltrer. Donc ça, c'est vraiment lié à l'étude de sol

ponctuelle qu'on peut faire, et c'est quelque chose qu'on impose dans le règlement d'assainissement sur les constructions neuves. Sur les constructions existantes, on peut inciter à le faire, mais on ne peut pas l'imposer ».

M. Philippe ROBERGET demande « Mais est-ce qu'on a incité à le faire ?

Mme Jeanne BOUDRY répond « Alors, on en parle. Il y a des gens qui vont avoir l'idée, qui veulent le faire. Et les gens qui ont peur, parce qu'avoir de l'eau de chez soi, ça fait toujours peur. Dans ce cas il faut y aller progressivement pour expliquer que le sol va faire. Mais il y a des endroits où le sol n'absorbe pas. L'infiltration se fait dans les 40 premiers centimètres. Il y a des endroits où l'infiltration n'est effectivement pas possible, donc il faut y aller avec prudence et regarder où est-ce qu'on est parce que ça ne marche pas partout. Il y a des endroits où c'est du sable, comme à la fruitière. Là, ils ont beau jeu de mettre dedans, ça part tout seul ».

M. Philippe ROBERGET dit « Justement, quelqu'un qui fait des travaux, qui veut se pencher sur ce problème-là, comment il peut être aiguillé ? ».

Mme Jeanne BOUDRY répond que « dans le cadre du diagnostic avant-vente, il y a une proposition de conseil, on leur dit essayez de séparer au maximum, et là, à ce moment-là, le conseil est donné. Si vous avez la possibilité de séparer vos eaux de pluie, faites-le, regardez si c'est possible d'infiltrer. Là où on pourrait éventuellement avoir notre rôle à jouer, c'est de participer à l'étude d'infiltration. On en avait parlé un temps avec un schéma directeur d'infiltration, qui peut être ajouté au schéma directeur d'assainissement, et tout ça a un coût. Mais si on se sent, nous, collectivité, concernée par cette question-là, et un jour ou l'autre, on le sera, parce que quand il y aura des inondations ça sera aussi notre problème ».

Mme Valérie DEPIERRE dit « Ça n'y est pas dans le PLU ?

Mme Jeanne BOUDRY répond « si, pour les nouvelles constructions mais pas sur l'existant. Et la façon dont on pourrait accompagner, c'est justement en payant des études d'infiltration. On pourrait imaginer organiser un marché en sollicitant des hydrogéologues et leur demander un bon de commande pour X études d'infiltration qu'on pourrait offrir aux personnes qui souhaitent infiltrer. En imaginant que si jamais les résultats sont concluants, ils s'engagent à infiltrer. Effectivement ça pourrait être quelque chose à faire ».

M. Philippe ROBERGET dit que ce type d'information pourrait être distribuée au charpentiers – couvreurs – zingueurs par exemple.

Mme Jeanne BOUDRY dit qu'après, « sur la partie réseau, la commune a réfléchi à tout ça, sur la partie Bellefeuille-Vieux-Mont à savoir est ce qu'il est possible de se passer de réseau de pluvial ? L'idéal, ça serait de refaire un réseau d'eau usée stricte et de faire en sorte que tout le reste soit infiltré et qu'il n'y ait pas de réseau pluvial. Là-bas, c'est un peu compliqué, c'est le ruisseau qui passe, on ne va pas le supprimer non plus... Mais cette question-là, il faut sauter ce pas là et dire qu'on ne fait pas de réseau pluvial, c'est ce qui serait bien la meilleure chose à faire. Mais on prend un risque quand même, on n'est pas sereins quand on fait ça. Pour le moment, c'est trop peu passé dans les mœurs pour qu'on assume ce passage-là. Mais effectivement, un jour ou l'autre, il faudrait y penser et avancer sérieusement sur la question ».

M. François MARTI revient sur l'indice qui s'est dégradé. « Ça veut dire que, vraisemblablement, quand on aura les résultats de 2025, on aura une confirmation certainement de la dégradation, parce qu'on ne sera pas en mesure de porter les corrections d'ici là. ?' »

Mme Jeanne BOUDRY répond que « non, parce qu'il y a déjà, je pense, un manque de dialogue entre la DDT et le délégataire. Parce qu'il y a un indice qui est absolument inconcevable, qui est le taux de raccordement, qui était de 31% l'année dernière, en 2023.

31%. Donc ça veut dire que 70% des Arboisiens ne sont pas raccordés à la station. Donc quand j'ai vu ça, j'ai demandé à Suez de prendre l'attache de la DDT pour savoir pourquoi on avait un résultat pareil, parce que c'était complètement aberrant. Donc il y a eu un échange de mails, et puis voilà, ils ont fait leur boulot, ils ont travaillé entre eux, très bien. Sauf que sur l'année suivante, on était passé à 21%. Donc j'ai demandé à la DDT ce qui s'était passé et pourquoi... Et la DDT indiquait l'année dernière, on n'a pas les données nécessaires. Donc ce qu'il fallait, c'était le nombre d'habitants, c'était le nombre d'abonnés, c'était le nombre de personnes par foyer... enfin des données qui sont quand même accessibles quand on s'appelle DDT. Donc effectivement, la DDT me dit, en fait, on n'a pas confiance dans le calcul que votre délégataire nous a fourni, donc du coup, on a mis autre chose.... Voilà. C'est pour ça que je vous disais qu'avec Territoire Ingénierie Jura, on va pouvoir retravailler ensemble, parce que je crois qu'il y a besoin.

M. François MARTI dit « Et parce qu'il y aura une incidence financière bientôt, donc effectivement il faut vraiment veiller à ça ».

Mme Jeanne BOUDRY répond « Complètement. Mais de toutes les façons, un taux de raccordement de 21%, c'est aberrant, c'est complètement aberrant. Ou sinon on ferme la station, et puis elle nous coûtera moins cher. Donc, je crois qu'il y a vraiment un travail de dialogue à faire avec les services de l'État. Et on attend la fin des vendanges, on attend la partie de la fin de l'investissement en temps là sur la station, parce que la passation entre le délégataire sortant et le délégataire entrant a amené aussi une liste, comme quand on prend un appartement, on se rend compte qu'il y a des tas de choses qui ne vont pas, notamment des défauts... Il y a eu un état des lieux avec Huissier, mais malgré tout, Huissier ne voit pas tout parce qu'il constate physiquement l'état des installations. Mais les premières surprises, par exemple, ça a été que la station l'a disjonctée trois fois dans le week-end parce qu'en fait, dès qu'il y a une microcoupure ENEDIS, tout se met hors tension à la station. Il y avait une prise électrique extérieure qui prend l'eau. Donc dès qu'elle prend l'eau, tout disjoncte. Il y a quelques petites choses comme ça à remettre à plat ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2024
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération
- **DE METTRE EN LIGNE** le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DE RENSEIGNER ET PUBLIER** les indicateurs de performance sur le SISPEA

12. Avancement de grade d'un agent de la Police Municipale

M. Gilles POULET rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il rappelle au conseil municipal que le dossier concernant les lignes directrices de gestion de la Ville d'Arbois a été validé par les membres du comité technique du Centre de Gestion du Jura le mardi 29 juin 2021, suite à un avis favorable des représentants des élus et du personnel.

Au vu de ces lignes directrices, il est donc proposé de procéder à l'avancement de grade d'un agent de la police municipale promouvable. Il s'avère nécessaire de créer l'emploi correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un emploi de Chef de service Police municipale principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs au 1^{er} Octobre 2025
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2025 de la Commune d'Arbois.

13.Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B, dans la filière administrative, pour un poste de Chef.fe du pôle « Services à la population »

Mme la Maire rappelle que ce qu'on a appelé pôle « Services à la population », dans l'organigramme, regroupe les personnes dont les missions sont l'accueil, la gestion du courrier, l'état civil, les décès et la gestion administrative du cimetière, les cartes d'identité / passeports,

Une des personnes, celle qui est à l'état civil, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février, mais partira au mois d'octobre en raison de ses congés acquis.

Sur ce pôle, on en avait parlé quand on avait refondé l'organigramme, avec pour objectif de faire en sorte que les agents en poste soient un peu plus polyvalents.

Aussi, il est question de faire en sorte que tout le monde, sur ce pôle, puissent faire les tâches de chacun, en gardant, bien évidemment, des personnes référentes pour les missions les plus techniques.

Donc on souhaite former tout le monde à ces postes-là, pour gérer aussi toutes ces questions de congés, de congés maladie, et que le service puisse tourner.

Par ailleurs, il y a un autre sujet. C'est que sur les cartes d'identité et les passeports, pour mémoire, pendant le mandat les heures de la personne qui les gère avait été augmentées parce qu'il y avait de longs délais d'attentes dans le Jura et l'Etat nous poussait à faire plus de titres.

La commune a un peu râlé auprès des services de la préfecture parce qu'il y avait un trou dans la raquette au niveau du département, sur le bassin de vie. Et donc ils ont donné la possibilité de faire des cartes d'identité et des passeports à Poligny, Mont-Sous-Vaudrey et Mouchard. Du coup, à Arbois on est un peu plus souples de notre côté. Mais de fait, aujourd'hui la personne est embauchée à temps plein.

Par ailleurs, dans les services de d'autres pôles, il y a des agents qui exercent des missions qui sont davantage du ressort des services à la population : le CCAS, l'accueille les jeunes qui veulent faire leur journée d'appel, l'enregistrement des meublés de tourisme, la gestion des licences des débits de boisson, les cérémonies patriotiques... Des tâches qui prennent du temps au coup par coup et qui peut être gênant dans le fonctionnement de ces services.

Donc l'idée, c'est de rapatrier ces missions dans ce pôle en le réorganisant et afin de rééquilibrer tout ça.

Donc la proposition est de créer un poste à compter du 15 octobre de chef de pôle « Service à la population » pour garder trois personnes au sein de ce service, Il faut aussi réorganiser les locaux pour que ça soit plus fonctionnel. Comme quand on fait un avancement de grade on crée un poste mais on supprime celui qui a été créé. Donc on

en créant un mais on supprimera celui de la personne qui part en retraite quand elle partira.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 15 Octobre 2025, un emploi permanent à temps complet dans la filière administrative pour assurer les fonctions de Chef.fe du pôle « Services à la population ». Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B titulaire d'un des trois grades du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux (Rédacteur / Rédacteur principal de 2^{ème} classe / Rédacteur principal 1^{ère} classe)
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs au 15 Octobre 2025
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont et seront prévus au chapitre 012 du budget 2025 et suivants.

Mme la Maire dit qu'elle souhaite aussi donner une information concernant le personnel sur un sujet qui ne nécessite pas de délibération : il y a des temps de travail qui changent pour les deux animateurs du Secteur Jeunes. Par conséquent il va y avoir une embauche à plein temps pour compenser ces temps de travail en moins.

14. Création d'un emploi permanent à temps non-complet de catégorie C, dans la filière administrative, pour un poste de « Conducteur de la navette du CCAS »

Mme Sylvie REGALDI explique qu'il est proposé de recruter un agent à temps non complet qui sera chargé de la conduite de la navette intramuros du Centre Communal d'Action Sociale. En effet, la personne qui la conduisait était en retraite et passait par TEMPO pour quelques heures. Mais pour des raisons nationales, TEMPO ne peut employer de personne en retraite.

En créant ce poste, il va y avoir une offre d'emploi pour recruter un agent. Quand cette personne sera malade ou en congés, la commune continuera de passer par Tempo.

Une convention financière pour le remboursement des coûts du personnel sera établie entre la Ville d'Arbois et le CCAS d'Arbois. Cette personne aura pour mission de transporter les bénéficiaires du CCAS pour leurs rendez-vous médicaux, courses tous les jeudis matin et vendredis matin.

Mme Sylvie REGALDI insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de conduire la navette, c'est vraiment un conducteur ou une conductrice qui soit dans l'interaction avec les personnes qui sont transportées, dans un esprit de bienveillance et d'accompagnement. Il faut savoir s'adapter, c'est-à-dire modifier le trajet. Et ce n'est pas facile à trouver. Le CCAS a déjà eu des personnes qui, finalement, n'ont pas convenu au bout d'un moment parce que c'est quand même difficile.

C'est pour un poste avec très peu d'heures. C'est 7h30 par semaine. Donc, il faut aussi que la personne puisse avoir les moyens de travailler très peu, ou alors de cumuler avec d'autres activités, comme tous les postes d'emploi où il y a très peu d'heures.

Mme Valérie DEPIERRE précise donc qu'au lieu de passer par Tempo, la commune crée le poste. Et on est maître de la personne qu'on recrute. On veut avoir la possibilité de pouvoir embaucher des gens qui sont en retraite, qui veulent avoir un complément de salaire. Travailler 7 heures par semaine, ce n'est quand même pas évident avec toutes les qualités qu'il faut avoir.

Mme Cécile BRIOT-GADIOZ demande s'il y a des limites d'âge ?

Mme Sylvie REGALDI dit non, tant que la personne peut en vivre.

Mme Valérie DEPIERRE dit qu'elle croit quand même qu'après 70 ans, ce n'est plus possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique pour un temps de travail hebdomadaire de 7h30 par semaine à compter du 16 Octobre 2025.
- **DE DIRE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 indice brut 367 indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 7h30.
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tous les documents se rapportant à ce poste.

15.Motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles (Dole – Saint-Claude)

Mme la Maire expose que la commune a reçu une sollicitation du Collectif citoyens et d'usagers "Sauvons la ligne des Hirondelles" qui a écrit le message suivant :

« La ligne ferroviaire des Hirondelles, reliant Dole à Saint-Claude depuis plus de 150 ans, constitue un patrimoine historique, un atout touristique majeur et surtout un moyen de transport essentiel pour les habitants du Jura, notamment les jeunes scolarisés, les salariés et les usagers du Haut-Jura.

Aujourd'hui, cette ligne est gravement menacée de fermeture faute d'investissements suffisants. Sa disparition aurait des conséquences lourdes : isolement accru du Haut-Jura, augmentation du trafic sur nos routes nationales et départementales, besoin de recourir à davantage de bus pour se substituer au train – particulièrement en hiver, quand les conditions de circulation sont les plus difficiles – perte de compétitivité économique et touristique, recul de l'attractivité de notre territoire et diminution de l'égalité d'accès aux services publics.

Face à cette situation, il est de notre responsabilité collective, au-delà des sensibilités politiques, d'unir nos voix pour défendre ce lien vital.

C'est pourquoi nous vous proposons de soumettre au vote de votre conseil municipal la motion de soutien à la ligne des Hirondelles ci jointe, afin de témoigner d'une mobilisation large et solidaire de toutes les communes du Jura.

Mme la Maire rappelle qu'il y a quelques temps la commune a déjà signé une motion, cette fois c'était en lien avec Mouchard TGV.

Mme Valérie DEPIERRE a vu récemment M. Michel NEUGNOT, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité à la Région. Elle lui a dit qu'elle présentait ce point à l'ordre du jour et il lui a dit qu'elle avait raison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'EXPRIMER** son attachement au maintien et au développement de la ligne ferroviaire des Hirondelles ;
- **DE DEMANDER** à l'État, à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à SNCF Réseau de garantir sa pérennité et son amélioration

- **D'INVITER** l'ensemble des communes du Jura et du Haut-Jura à adopter une motion similaire, afin de témoigner collectivement de l'importance de cette ligne pour l'avenir de notre territoire »

16. Rendus comptes

Au titre du recours à l'emprunt :

- Décision de contracter un emprunt court terme auprès de l'Agence France Locale pour la chaufferie bois pour un montant de 2 000 000 € pour une durée de 12 mois au taux de 2,66 %, en date du 13 juin 2025
- Décision de contracter un emprunt moyen terme auprès du Crédit Agricole pour la chaufferie bois pour un montant de 1 500 000 € pour une durée de 10 ans au taux de 3,15 %, en date du 4 août 2025

Au titre des marchés publics :

- Signature de la convention de la Délégation par affermage des Services publics d'assainissement collectif Arbois, Mesnay Pupillin Montigny les Arsures en date du 15 juillet 2025 avec la SOGEDO

Au titre du louage :

- Convention de 7 ans avec le 13 pour mise à disposition du verger municipal pour une activité d'Accueil Collectif de Mineurs afin de réaliser des activités d'éducation à l'environnement, signée le 2 juillet 2025
- Bail résidentiel avec les Compagnons au Foyer des Fougères pour une durée de 3 ans, signé le 23 août 2025. Ils sont arrivés le 2 septembre.

17. Informations diverses :

A/ Mme la Maire informe qu'un courrier a été envoyé au SICTOM pour demander de réagir sur les PAV et les composteurs. La commune a dû enlever les composteurs pour des questions de salubrité publique.

B/ Mme la Maire informe qu'en date du 6 août 2025 elle a signé la promesse de vente pour la prison, et la donation d'un terrain par René Chalumeau à la commune.

C/ Les prochaines dates :

Prochains conseils municipaux à 20h

- J 23/10
- L 24/11
- J 15/01 - DOB vote du ROB
- L 23/02 - Vote du Budget

Commission travaux / bâtiments / urbanisme à 19h30

- L 29/09
- J 16/10
- J 11/12

Commission finances à 20h

- L 13/10 – pour DBM du CM du 23/10
- L 15/12 – pour ROB du CM du 12/01

D/ Coopération avec Doufelgou 2

Mme Catherine BUGADA explique que la commune d'Arbois a accueilli depuis début septembre un jeune homme en service civique.

Le service civique est totalement pris en charge par la Région Bourgogne-Franche-Comté, il y a zéro coût pour la commune et l'Agence France Volontaires.

IL s'appelle Himed. C'est un jeune de 18 ans rencontré grâce à la coopération qu'on a avec la Mission Locale de Dole Revermont.

Ce jeune part normalement, si tout va bien par rapport à son billet d'avion, le 29 septembre pour Doufelgou 2, où il restera jusqu'au 23 février 2026.

Il y a un travail conjoint avec la Maison Pasteur puisqu'il va travailler autour de la fermentation notamment, un petit peu aussi sur l'axe jeunesse, qui avait été identifié aussi dans les échanges. Donc il part avec une feuille de route, un encadrement, un tutorat ici et là-bas.

Elle précise que la commune aura aussi sûrement, après, un second volontaire qui partira et qu'elle accueillera un volontaire Togolais, dans le cadre d'une réciprocité France-Togo. Pour ces deux volontaires là, il y aurait un petit reste à charge pour la commune, et une mise à disposition du Foyer des Fougères pour celui qui viendrait. Mais on n'en est encore pas là, ce sujet sera réabordé ultérieurement, c'est dans un deuxième temps.

Un point est également fait par rapport au dossier de coopération commun avec les communes togolaises, Arbois, Les Planches Près Arbois et la Communauté de Communes du Pays de Lure, en lien avec BFCI. Il y a dans ce dossier global un projet d'étude sur l'eau et l'assainissement, et des séminaires / formations en réciprocité. Une demande de subvention a été déposée au Ministère des Affaires Etrangères et à la Région, ainsi qu'à l'Agence de l'Eau pour la partie étude eau / assainissement.

Côté Ministère, ce dossier n'a pas été retenu, mais côté Région et Agence de l'Eau c'est en bonne voie, nous aurons les réponses à la fin du mois d'octobre. Par ailleurs, l'Ambassade de France au Togo, devant le refus du ministère, est revenue vers nous (le collectif) et annonce une aide possible de 30 000 € pour que cette étude puisse se faire. La participation de la commune serait de 3 000 €.

18. Questions diverses :

A/ Réseau secondaire des bâtiments raccordés à la chaufferie bois :

M. René MOLIN, demande si, concernant le réseau de chaleur, quand ENGIE aura installé les échangeurs, est ce que c'est eux aussi qui feront les raccordements à l'installation ? Ils installent les échangeurs sur le circuit primaire, des régulations, et après le circuit secondaire dessus, et des régulations. Mais ce n'est pas chiffré ça dans leur projet ?

Mme Jeanne BOUDRY confirme que non. Engie a chiffré le réseau primaire (le réseau urbain), les échangeurs et leur raccordement au réseau secondaire. Mais pas le réseau secondaire ni la régulation qui sont des éléments de la partie privée, chez l'abonné.

M. René MOLIN demande où on en est de cela car c'est un chiffrage relativement conséquent, parce qu'aujourd'hui, ENGIE demande quand même une filtration, une eau avec certaines qualités.

Mme Jeanne BOUDRY répond qu'ils conseillent effectivement cela sur le réseau secondaire. Il n'y a pas d'échange d'eau entre le primaire et le secondaire. Sur la qualité de l'eau du primaire, la commune est clean. Et pour ce qui concerne le réseau secondaire, la commune n'est concernée que par le réseau secondaire des bâtiments communaux. Après, les abonnés, ils savent ce qu'ils ont à faire sur leur secondaire.

M. René MOLIN dit oui mais le jour où ça va être mis en service ?

Mme Jeanne BOUDRY répond que ça ne change rien. Ça fonctionnait l'année dernière, ça va fonctionner cette année.

M. René MOLIN dit que quand Engie va raccorder, si l'eau actuelle du réseau secondaire est renvoyée dans l'échangeur ça ne va pas marcher longtemps.

Mme Jeanne BOUDRY répond que non, ça c'est la partie secondaire, aujourd'hui c'est prêt à fonctionner. Nous sur le secondaire on a des soucis, il y a des régulations qui ne marchent pas, il y a eu des découvertes sur le système des écoles où en fait les câbles et les sondes étaient coupées. Les vannes elles ne marchaient pas donc il y avait aucune régulation dans les écoles depuis...

M. René MOLIN demande s'il y a eu un chiffrage de fait...

Mme Jeanne BOUDRY dit que sur le chiffrage c'est Laurence qui s'en est occupée, elle ne sait pas.

M. René MOLIN dit que justement, il y a quand même des choses qui sont relativement coûteuses, c'est-à-dire la filtration et le nettoyage des installations, ça va déjà dans le réseau, le démontage des chaudières...

Mme Valérie DEPIERRE répond que ça c'est dans l'entretien des chaudières, on a déjà des maintenances pour ça.

Mme Jeanne BOUDRY reprend, concernant les travaux sur le réseau secondaire, ce sont des opérations qui ont été chiffrées et budgétées.

M. René MOLIN demande oui mais chiffrées à combien ?

Mme Valérie DEPIERRE dit à René MOLIN que lorsqu'il a des questions techniques comme ça il faut qu'il les envoie avant qu'on puisse lui répondre en conseil.

M. René MOLIN dit qu'il fait des remarques.

Mme Valérie DEPIERRE lui rétorque que ce n'est pas une remarque mais une question technique.

Mme Jeanne BOUDRY répond qu'on avait voté environ 200 000 €, mais on ne fait pas tout en même temps. Les crédits ont été prévus pour réaliser ces travaux. Comme la commune n'était pas en capacité de rédiger elle-même le cahier des charges pour recruter l'entreprise qui ferait ça, la commune a choisi un assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous aider à le faire. Et là on va lancer les cahiers des charges.

M. René Molin dit « oui mais quand ils vont mettre en route, en principe au mois de novembre ...

Mme Jeanne BOUDRY le coupe et dit « non, non, bien plus tôt que ça, dès septembre pour le réseau du centre-ville. Le écoles...»

M. René MOLIN reprend « vous avez fait les travaux ?

Mme Jeanne BOUDRY lui dit « mais ça ne pose pas de problème ».

M. René MOLIN dit « Si, si. On en reparlera. Et vous pensez qu'ils seront faits en septembre ? Si vous ne nettoyez pas le circuit secondaire du chauffage, c'est-à-dire le circuit du chauffage existant, si vous balancez dans des échangeurs l'eau comme elle est, ça marche toujours ? »

Mme Jeanne BOUDRY répond « Mais Engie le sait, ils savent dans quel état c'est, ils ont bien vu à quoi ça ressemblait »

M. René MOLIN dit « au collège, il y a un rinçage lent qui est fait, parce que si on fait un lavage rapide, ça détériore les tuyaux. Donc c'est un rinçage qui prend du temps, il faut faire tourner l'installation avec des produits dans l'eau pour nettoyer, mais pendant des jours..., puis on vidange et on recommence. ».

Mme Jeanne BOUDRY dit qu'elle posera la question. Elle dit qu'elle s'était plus inquiétée pour le moment de la mise en route du réseau. Donc là-dessus, elle aurait pu répondre à la question de quand est-ce que ça va marcher.

M. René MOLIN dit qu'il a des doutes que ça marche bientôt, si la commune faites des raccordements comme ça...Parce qu'ils demandent des filtres, une certaine qualité de l'eau...

Mme Jeanne BOUDRY dit qu'elle n'a pas la réponse technique, elle posera la question parce que c'était un sujet qui avait été identifié, mais elle n'a pas ici la réponse technique. Elle posera la question et la rapportera au prochain conseil.

M. René MOLIN redit que ce n'est pas le budget qui a été voté qui suffira, et c'est dans un délai un peu court.

B / La salle des fêtes

M. René MOLIN demande, et la salle des fêtes, qui n'a pas de chauffage, pas de ventilation ? Où en est-on ?

Mme Valérie DEPIERRE dit il y a un cabinet d'étude. La présentation des résultats se fera à la commission travaux.

M. René MOLIN dit « donc du coup il n'y a pas eu d'appel d'offre de fait ?

Mme Valérie DEPIERRE répond que non. On a bien dit qu'on faisait un diagnostic avec une étude pour savoir exactement ce qu'on allait faire.

M. René MOLIN dit « du coup il n'y aura pas de chauffage »

Mme Valérie DEPIERRE lui répond, non, elle sera fermée et voilà.

Mme Cécile BRIOT-GAIDIOZ dit que ce sont des bâtiments qui s'entretiennent et on ne veut pas faire n'importe quoi.

Mme Valérie DEPIERRE appuie en disant que la commune ne va pas se dépêcher à mettre un chauffage pour louer la salle pour qu'après...

M. René MOLIN dit que ça fait quand même depuis le mois de novembre que c'est en panne.

Mme Jeanne BOUDRY dit que ce sont aussi des montants tels que ça justifie de prendre le temps de bien réfléchir à ce qu'il y a à faire pour optimiser les dépenses.

Mme Valérie DEPIERRE dit aussi à M. René MOLIN que la commune a suivi son conseil de passer par un bureau d'études.

M. René MOLIN dit « Mais soyez vigilants ».

Mme DEPIERRE lui demande de quoi ?

M. René MOLIN « sur les échangeurs ».

Mme Valérie DEPIERRE « ah, tu reviens sur le sujet précédent ?

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame La Maire clôt la séance à 22h45.

La Maire

Le Secrétaire

Valérie DEPIERRE

François MARTI